



La filière Céréales et oléoprotéagineux

Les principales caractéristiques technico-économiques de la filière en Centre-Val de Loire

Ce dossier a pour objectif de présenter les informations disponibles concernant la filière des céréales et des oléoprotéagineux dans le Centre-Val de Loire jusqu'en 2019.

Les données proviennent des différentes sources de la statistique agricole (statistique annuelle, recensement agricole, terres labourables, pratiques culturales, comptabilité agricole,...) mais aussi d'autres partenaires (Agence Bio, FranceAgriMer,...). Une note méthodologique, en fin de document, décrit de façon détaillée les différentes sources utilisées.

Ce dossier permet de situer la région en termes de volumes et de zone de production, de résultats comptables et économiques.

Il fait aussi le point sur la place du Centre-Val de Loire dans la production nationale.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Résumé :

La filière occupe une place particulière en Centre-Val de Loire par son poids dans la SAU (surface agricole utilisée) et l'économie agricole régionale. Blé tendre et orge sont cultivés sur la presque totalité du territoire et ne délaissent que la Sologne, le val de Loire et la frange sud de la région. La répartition des surfaces évolue au rythme des réformes de la politique agricole commune (PAC).

En 2010, date de référence du dernier recensement agricole disponible, la main d'œuvre est essentiellement formée des chefs d'exploitation. Pour presque deux tiers des exploitations, céréales et oléoprotéagineux constituent la production principale. Ce sont très majoritairement des exploitations individuelles

Sommaire

Introduction	4
1 Population agricole	5
2 Structure de production	7
2.1 Erosion du nombre d'exploitations	7
2.2 Faible mixité des systèmes	7
2.3 L'exploitation individuelle : le statut privilégié	8
2.4 De petites exploitations qui tendent à s'agrandir	9
2.5 Modes de faire-valoir : des terres principalement louées	9
3 Céréales	10
3.1 Surfaces : blé tendre et Eure-et-Loir en tête	10
3.2 Production : 4ème région française en 2019	16
3.3 Rendements : une région dans la moyenne	16
3.4 Qualité des blés tendres	18
4 Oléagineux	19
4.1 Surfaces : colza et Eure-et-Loir en tête en 2019	19
4.2 Production : 3ème région française en 2019	23
4.3 Rendements : disparités selon les parcelles	23
5 Protéagineux : la fin du déclin	25
5.1 Surfaces : 1ère région française en 2019	25
5.2 Production	28
5.3 Rendements	29
6 Pratiques culturales	30
6.1 Production biologique : des surfaces en hausse	30
6.2 Des cultures de printemps minoritaires	31
6.3 Des IFT totaux régionaux plus élevés que la moyenne française	34
7 Données économiques	36
7.1 Les céréales en 2019 : plus d'un tiers de la valeur de la branche agricole régionale	36
7.2 Un commerce extérieur excédentaire	37
7.3 La petite récolte de colza pousse le cours à la hausse	37
7.4 Les prix des consommations intermédiaires	38
7.5 Un revenu très volatile	39
8 Note méthodologique	41
9 Pour en savoir plus	44

Introduction

La filière Céréales et oléoprotéagineux occupe une place particulière en Centre-Val de Loire de par son poids dans la SAU (surface agricole utilisée) et l'économie agricole régionale. Blé tendre et orge sont cultivés sur la presque totalité du territoire et ne délaissent que la Sologne, le val de Loire et la frange sud de la région. La répartition des surfaces évolue au rythme des réformes de la politique agricole commune (PAC). En 2019, plus de la moitié de la SAU régionale céréalière est dédiée à la culture de blé tendre, et un quart à celle de l'orge et escourgeon. Un quart de la SAU de blé tendre et 40 % de celle de colza est eurélienne, quand un quart de celle de maïs est loirétaine. Loiret, Cher, Eure-et-Loir et Indre se partagent 80% des orges. Le blé dur se concentre à la jonction du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir.

En 2019, la région occupe la première place pour les surfaces de protéagineux, largement dédiées au pois protéagineux, la deuxième place pour les surfaces de céréales dont la moitié de celles-ci est consacrée au blé tendre, et a troisième place pour les surfaces de d'oléagineux. Toutefois, le plus souvent, les rendements quinquennaux se situent en milieu de classement, toutes les petites régions agricoles n'offrent pas le même potentiel agronomique.

En 2010, la main d'œuvre est essentiellement formée des chefs d'exploitation. Pour presque deux tiers des exploitations, céréales et oléoprotéagineux constituent la production principale. Il s'agit très majoritairement des exploitations individuelles.

Depuis 2006, le revenu de la filière connaît de très fortes variations : il atteint des sommets en 2007, 2011 et 2012 et sombre en 2009, et à partir de 2013. Les résultats des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux chutent encore en 2016, du fait de niveaux de production historiquement bas et de prix baissiers. L'année 2018 consolide une année 2017 particulièrement favorable aux exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux.

Les cours fluctuent au rythme des moissons des autres zones productrices du globe, telles que les Etats-Unis ou les pays de la mer Noire. Abondantes ces dernières années, dans un contexte très mondialisé, elles fragilisent les revenus issus d'une moisson en partie destinée à l'exportation.

1 Population agricole

Nombre d'UTA en fonction de la main d'œuvre et des Otex céréalières en région Centre-Val de Loire

Unité de travail annuel	Céréales et oléoprotéagineux	Autres grandes cultures	Autres orientations	Ensemble
Chefs et Coexploitants	8 967	1 581	9 524	20 072
Autres actifs familiaux	233	44	437	714
Conjoints non coexploitants	610	132	1 256	1 998
UTA familiales	9 810	1 756	11 218	22 784
Salariés Permanents	1 358	508	5 892	7 759
ETA	303	67	147	517
CUMA	170	3	13	33
Saisonniers, occasionnels	533	377	2 516	3 426
UTA totales	12 021	2 712	19 785	34 518

Champ : Grandes et moyennes exploitations

Source : Agreste RA 2010

Part du travail des orientations céréalières en région Centre-Val de Loire

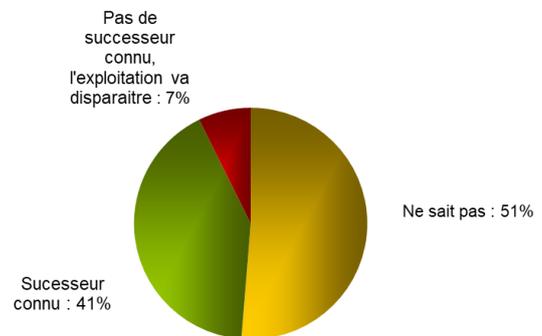


Champ : grandes et moyennes exploitations

Source : Agreste - RA 2010

La main d'œuvre est essentiellement formée par le chef d'exploitation, avec un nombre de salariés plus faible que dans l'ensemble des Otex¹.

Si le chef d'exploitation avec céréales ou oléoprotéagineux, ou le plus âgé des coexploitants, est né en 1960 ou avant, qui va lui succéder ?



Source : Agreste - RA 2010

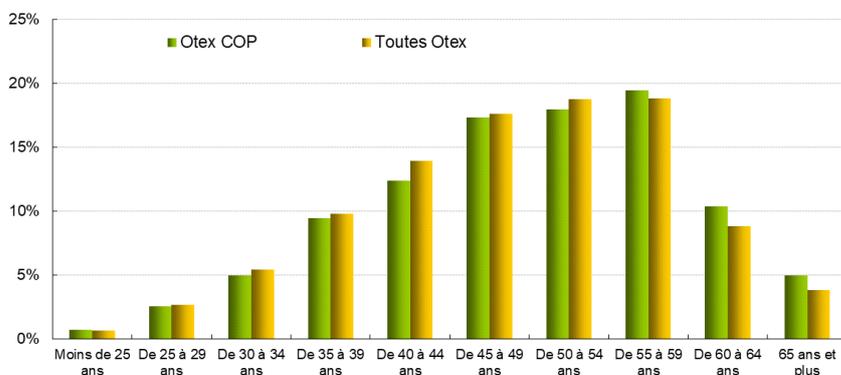
Recours au service de remplacement pour congés en 2019 ou 2010 en région Centre-Val de Loire

	Nombre d'exploitants	Part
Non	18 733	97%
Oui	626	3%

Source : Agreste - RA 2010

Note : exploitants ayant des céréales et oléoprotéagineux

Pyramide des âges des chefs d'exploitations en région Centre-Val de Loire



Champ : grandes et moyennes exploitations

Source : Agreste - RA 2010

En 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation professionnelle de l'Otex Céréales et oléoprotéagineux est quasi identique à celui des chefs d'exploitation pour l'ensemble des Otex : 49 ans et demi pour l'ensemble des Otex : 49 ans. On observe, pour les exploitants de l'Otex Céréales et oléoprotéagineux, une proportion plus élevée de chefs d'exploitations âgés de 55 à 64 ans que pour l'ensemble des exploitants professionnels.

¹ Les Otex, ou orientations technico-économiques, sont un indicateur précisant la spécialisation des exploitations agricoles en fonction des revenus attachés à chaque production agricole de chaque exploitation. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la production brute standard, de la ou des productions concernées, dépasse deux tiers du total.

Les régions dans l'ordre croissant de l'évolution moyenne 2016/2010
des chefs d'exploitations et coexploitants (UTA) et de l'emploi salarié agricole (UTA)

Périmètre RA		Emploi salarié permanent et non-permanent hors ETA et Cuma Evolution moyenne annuelle 2016/2010 +1,0%		
		De -1,9% à +0,5%	Autour de la moyenne entre +0,5% et +1,5%	De +1,6% à +3,4%
Chefs d'exploitation et coexploitants des moyennes et grandes exploitations	De -1,9% à -1,6%		Nouvelle-Aquitaine Pays de la Loire	Bretagne Occitanie
	Autour de la moyenne entre -1,6% et -1,2%		Centre-Val de Loire	Auvergne- Rhône-Alpes
	Evolution moyenne annuelle 2016/2010 -1,4%	De -1,2% à +0,7%	Grand Est Hauts-de-France Île-de-France Normandie	Bourgogne- Franche-Comté Provence-Alpes- Côte d'Azur Corse

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Evolutions annuelles de l'emploi agricole (UTA) en région Centre-Val de Loire

Périmètre RA	Chefs d'exploitation et coexploitants des moyennes et grandes exploitations							Emploi salarié permanent et non permanent hors ETA et Cuma						
	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2016/ 2010 (1)	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2016/ 2010 (1)
France Métropolitaine	-1,2	-1,2	-1,1	-1,4	-1,9	-1,6	-1,4	+1,2	-0,3	+3,4	+1,3	-0,2	+0,7	+1,0
Centre-Val de Loire	-1,4	-1,1	-1,0	-1,3	-2,5	-2,0	-1,6	+1,8	-2,1	+3,4	-0,3	-2,2	+3,4	+0,6

(1) évolution annuelle moyenne

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Ensemble des actifs agricoles (UTA) en région Centre-Val de Loire

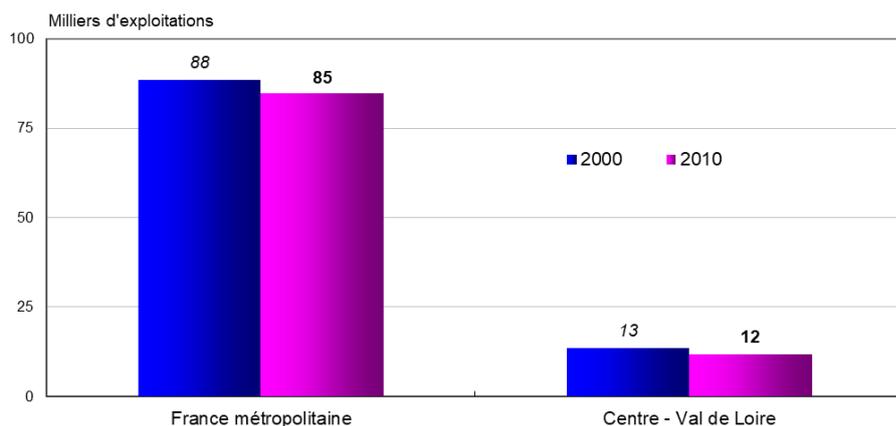
Périmètre RA	2000	2010	2016
France Métropolitaine	957 383	751 366	702 216
Centre-Val de Loire	48 063	37 760	35 303

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

2 Structure de production

2.1 Erosion du nombre d'exploitations

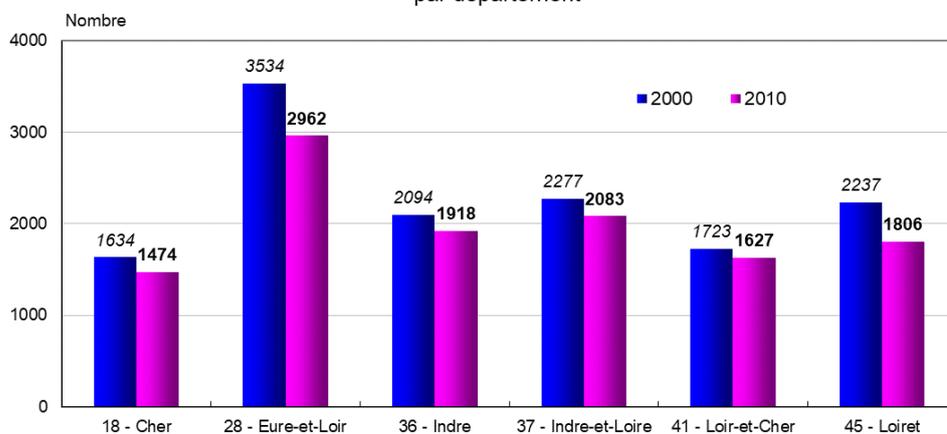
Évolution du nombre d'exploitations de l'Otex "Céréales et oléoprotéagineux"



En 2010, la région compte 11 870 exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Elles sont un peu moins nombreuses qu'en 2000. A lui seul, le département de l'Eure-et-Loir y concentre un quart.

Source : Agreste - RA 2000 et 2010

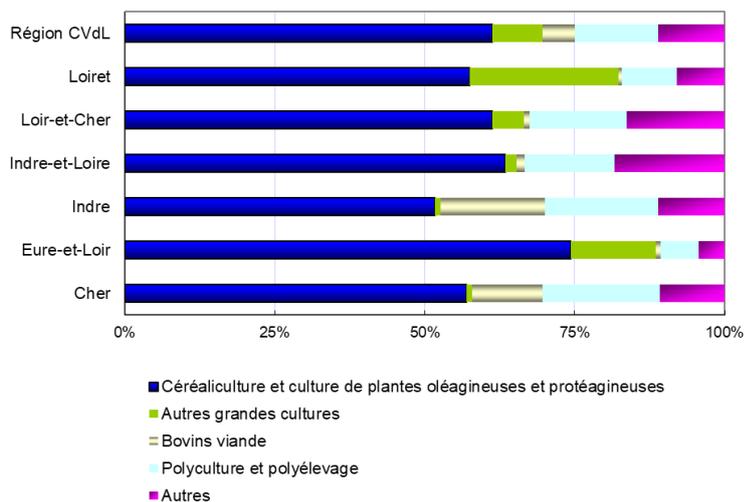
Nombre d'exploitations de l'Otex "Céréales et oléoprotéagineux" par département



Source : Agreste - RA 2000 et 2010

2.2 Faible mixité des systèmes

Répartition par Otex et par département des exploitations ayant des céréales et oléoprotéagineux

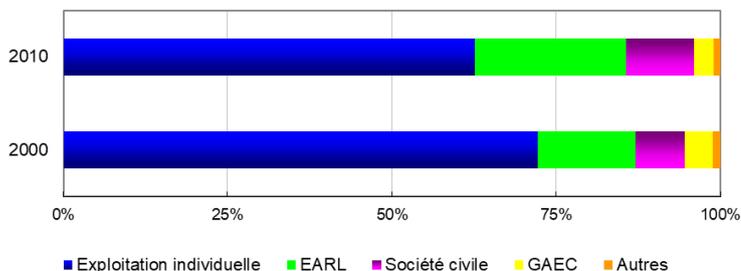


Source : Agreste - RA 2010

Plus de la moitié des exploitations régionales produisant des céréales et des oléoprotéagineux (61%) relève de l'Otex correspondante. Ce type de culture constitue donc leur production principale. Des nuances départementales existent cependant. L'Eure-et-Loir concentre les exploitations les plus spécialisées. Ce département, tout comme le Loiret, associe plus fréquemment d'autres grandes cultures, telles que la betterave industrielle ou la pomme de terre. Le Cher et l'Indre s'affichent comme des terres d'élevage en destinant plus volontiers leur production à leurs élevages de bovins.

2.3 L'exploitation individuelle : le statut privilégié

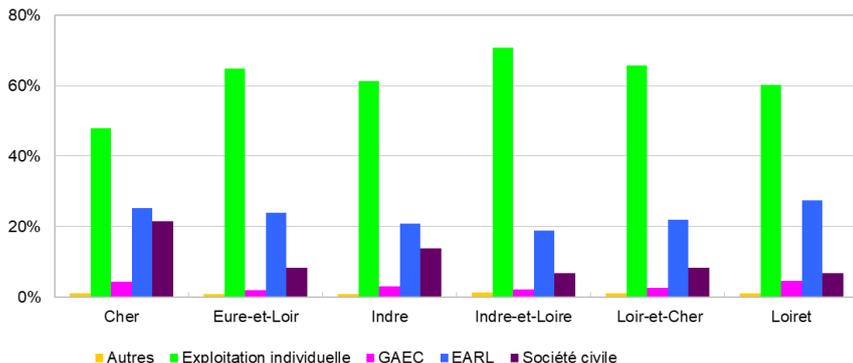
Évolution de la répartition des exploitations de l'Otex "Céréales et oléoprotéagineux" par statut en région Centre-Val de Loire



Source : Agreste - RA 2000 et 2010

Dans la région, les exploitations relevant de l'Otex Céréales et oléoprotéagineux sont très majoritairement des exploitations individuelles (63%) contre seulement 37% pour les formes sociétares. Parmi ces dernières, le statut d'EARL prédomine. Il s'agit ici de résultats sur l'ensemble des exploitations de l'Otex et non pas uniquement sur les exploitations moyennes et grandes où la proportion des formes sociétares est plus importante.

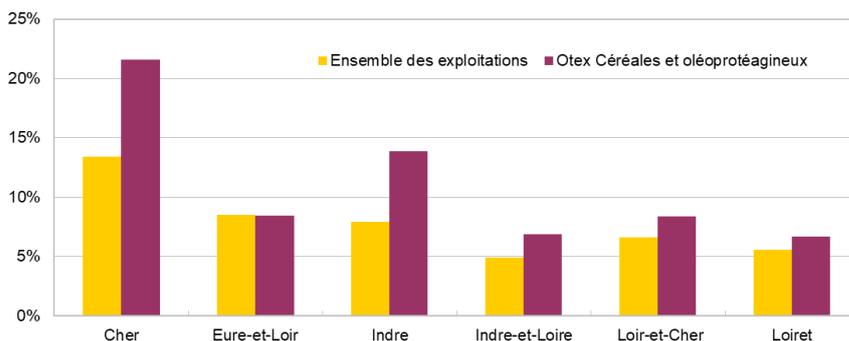
Répartition des exploitations régionales de l'Otex "Céréales et oléoprotéagineux" par statut et par département



Source : Agreste - RA

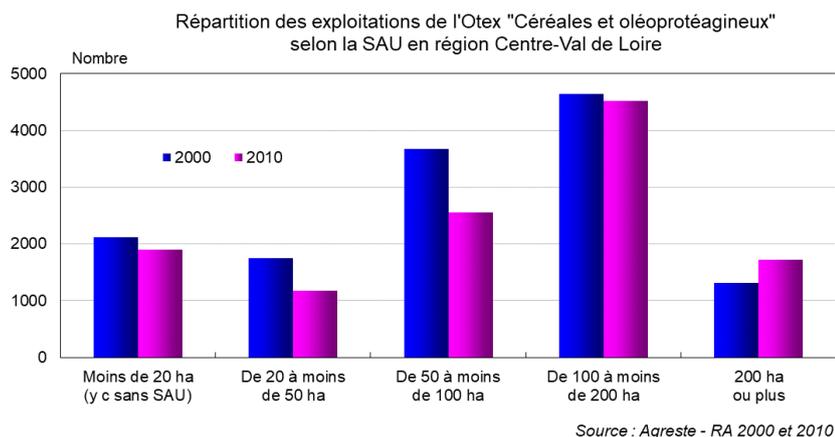
La part des sociétés civiles s'accroît pour le Cher et l'Indre.

Part des sociétés civiles en région Centre-Val de Loire

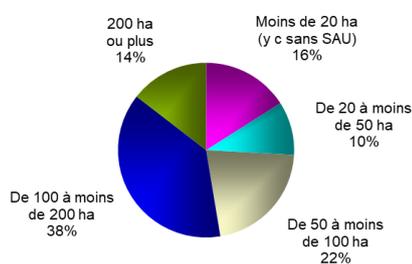


Source : Agreste - RA 2010

2.4 De petites exploitations qui tendent à s'agrandir

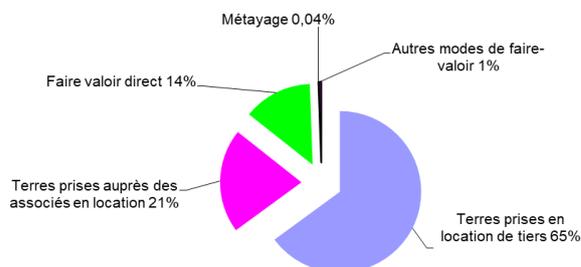


Répartition des exploitations de l'Otex "Céréales et oléoprotéagineux" selon la SAU en région Centre-Val de Loire, en 2010



2.5 Modes de faire-valoir : des terres principalement louées

Modes de faire valoir des exploitations ayant des céréales et oléoprotéagineux en Centre-Val de Loire en 2010



Près de deux tiers des superficies, quelle que soit leur vocation, des exploitations céréalières de la région sont en location auprès d'un propriétaire indépendant de l'exploitation. Seulement 14% des surfaces sont en faire valoir direct.

3 Céréales

3.1 Surfaces : blé tendre et Eure-et-Loir en tête

Les surfaces en céréales comptabilisées correspondent à la somme des surfaces en blé tendre (hiver et printemps), blé dur (hiver et printemps), seigle, orge (hiver et printemps), avoine (hiver et printemps), maïs, sorgho, triticale, autres céréales (millet, sarrasin, ...). En 2019, elles représentent 54% de la SAU régionale. Sur la période 1989-2019, les surfaces régionales en céréales ont diminué de 9%, et déjà la campagne 2019-2020 laisse apparaître un net recul des surfaces en blé tendre notamment.

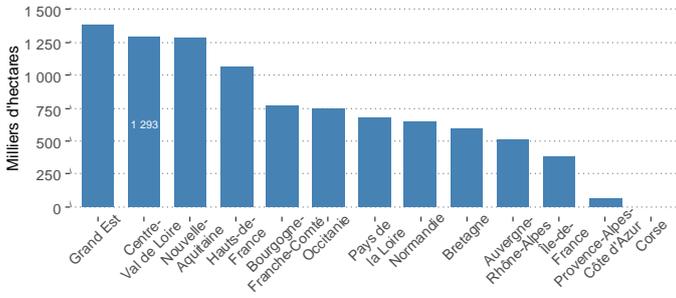
L'étiage de 1993-1995 est à lier à la réforme de la PAC entrée en vigueur le 1er juillet 1993. Avant cette date, l'organisation commune du marché des céréales était fondée sur un système de soutien des prix, combinant la garantie d'un prix minimum à une protection du marché communautaire par rapport aux importations des pays tiers. L'écoulement de la production communautaire, à un prix permettant d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs, est favorisé. La réforme de 1992 met fin à ce soutien et, à compter de la campagne 1993-94, une forte baisse des prix est amorcée. Un régime d'aides directes généralisées et plafonnées est institué afin de compenser la perte de revenus. Un paiement compensatoire par hectare est attribué, sous condition de mettre en jachère une partie des terres. L'accord de Berlin de 1999 poursuit les mêmes orientations, soit une baisse des prix des céréales, partiellement compensée par des aides directes. A partir de la campagne 2000-2001, une baisse de 15% du prix d'intervention a lieu, étalée sur deux ans. Les principes régissant les paiements compensatoires, désormais appelés paiements à la surface, restent identiques. Ils demeurent soumis à une obligation de mise en jachère d'une partie des surfaces.

Le 26 juin 2003, une nouvelle réforme de la PAC est adoptée dans le cadre de la révision à mi-parcours. Un « paiement unique » par exploitation, découplé de la production, est instauré. Selon les paiements versés historiquement, chaque exploitation dispose alors de « droits à paiement unique » (DPU), découplés de la production. Un système de modulation obligatoire des aides directes du premier pilier de la PAC permet de financer des mesures de développement rural (second pilier de la PAC) ou de gestion des crises agricoles.

Les cours mondiaux influent alors directement sur la sole de céréales : l'augmentation en 2008 et 2009 est corrélée à la flambée des cours tandis que la chute des cours en 2009 fait retomber celle-ci en 2010 et 2011. La hausse des cours de 2012 est également suivie d'un accroissement des surfaces en céréales, qui décroissent en 2015 du fait de la faiblesse des prix et jusqu'en 2017-2018. Les cours retrouvent les niveaux antérieurs à 2015 à partir de la campagne 2018-2019.

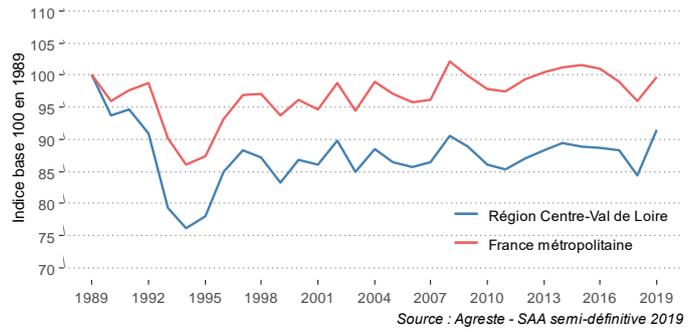
Une nouvelle PAC entre en vigueur en 2015. Les anciens droits à prime unique (DPU) sont remplacés par les droits au paiement de base (DPB), complétés par un paiement vert et un paiement majoré pour les 52 premiers hectares. Les DPB inférieurs à la moyenne nationale augmenteront progressivement et de manière linéaire jusqu'en 2018, afin que leur écart à la moyenne nationale soit inférieur à 70 % de leur valeur. De la même façon, les DPB supérieurs à la moyenne nationale diminueront également dans le temps, avec une limitation à 30 % des pertes liées à la convergence. Les enveloppes régionales s'orientent à la baisse. Majoritaires en Centre-Val de Loire, les exploitations de grandes cultures de la région sont les exploitations les plus affectées par la réforme sur la période 2015-2019, avec 54 % d'exploitations pénalisées à l'issue de ces réformes : exploitations pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) baisse de plus de 500 euros et de plus de 5 %, entre 2015 et 2019.

Surfaces de céréales par région en 2019



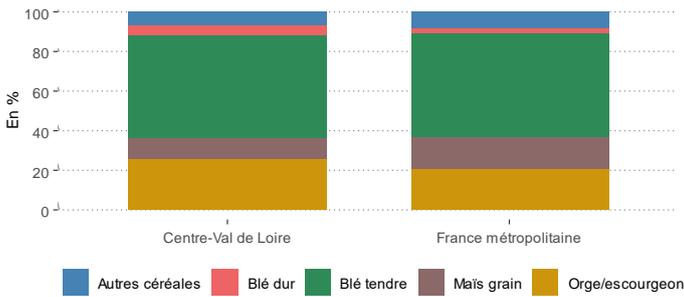
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des surfaces de céréales en région Centre-Val de Loire et France métropolitaine



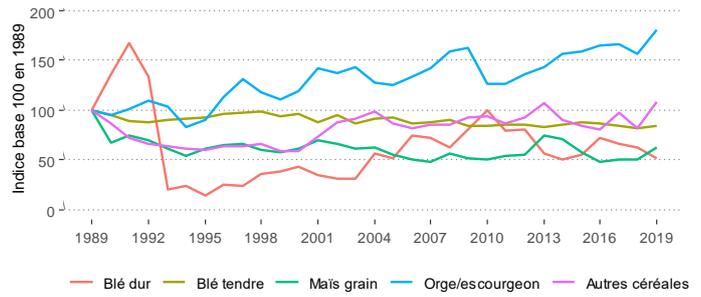
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Répartition des surfaces en céréales de la région Centre-Val de Loire et de la France métropolitaine en 2019



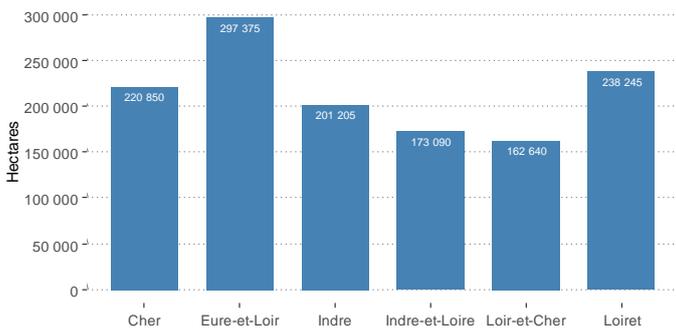
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des surfaces par type de céréales en région Centre-Val de Loire



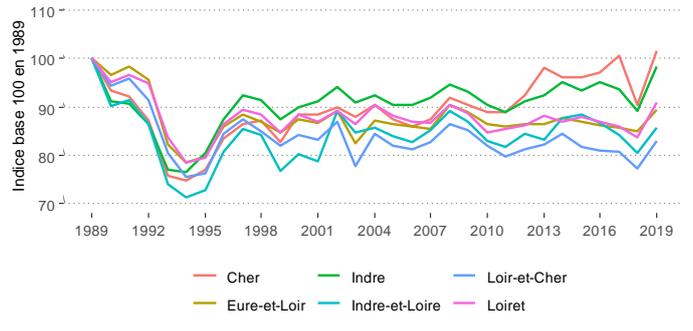
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Surfaces de céréales par département en 2019



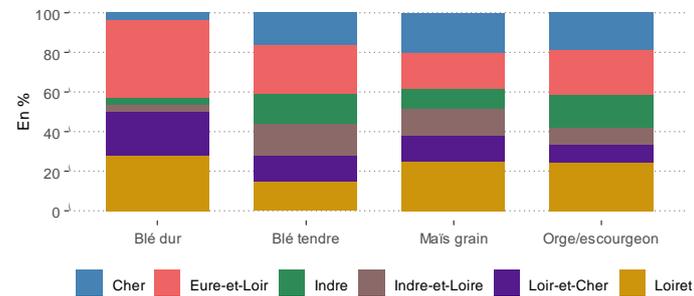
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des surfaces de céréales par département



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Répartition départementale des surfaces en céréales en région Centre-Val de Loire en 2019



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Le bilan de la campagne 2018-2019 se caractérise par de bon résultats pour les céréales à paille. Les moissons se sont bien déroulées grâce aux conditions météo ensoleillées et sèches. Les épisodes caniculaires de l'été ont localement fait perdre quelques quintaux, sinon les rendements des céréales à paille auraient pu être exceptionnels. Ils se situent bien au-dessus de la moyenne quinquennale 2014 - 2018. Toutefois, les premiers résultats de 2020 pointent un bilan désastreux pour les céréales à paille.

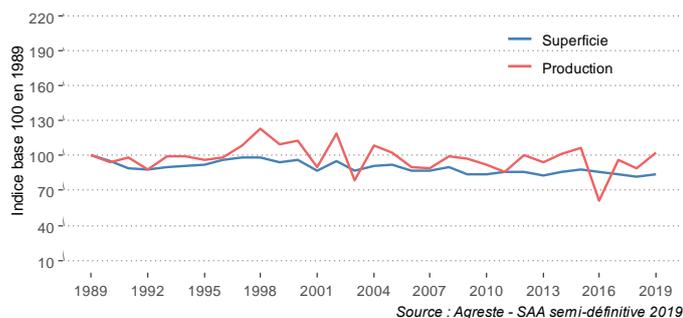
Les surfaces en blé tendre montrent une tendance à la baisse sur les 3 dernières décennies. La production, quant à elle, montre une tendance haussière après 2011. La production de blé tendre semble reprendre le chemin d'une hausse depuis quelques années, sous l'effet de bons rendements. Sur la campagne 2018-2019, les rendements des céréales à paille se situent bien au-dessus de la moyenne quinquennale 2014 - 2018. La production et les rendements prévisionnels de 2020 des céréales à paille seraient en nette baisse : respectivement -34 % et 15 quintaux par hectare de moins que l'année 2019 pour le blé tendre, -29 % et -21 quintaux pour l'orge. Cette baisse affecterait le blé dur dans une moindre mesure, seul le maïs irrigué conserverait un potentiel de rendement correct.

Depuis 1989, on note d'importantes variations annuelles pour les surfaces en blé dur, avec une forte croissance en 1991 et 1992, avant une réduction drastique des superficies cultivées à partir de 1993, année d'entrée en vigueur des aides compensatoires de la PAC. La région n'a pas été retenue en tant que zone traditionnelle de production de blé dur, occasionnant ainsi des aides moins élevées. On peut supposer que les producteurs se sont tournés vers d'autres cultures à marge brute plus rémunératrice. La progression de 2010 est à relier à la mesure « diversité d'assolement » mise en place dans le cadre du bilan à mi-parcours de la PAC. Les problèmes sanitaires rencontrés à l'issue de la campagne 2012 (grain germé, maladies) ont cependant freiné les ardeurs des agriculteurs et entraîné une nouvelle baisse des surfaces régionales en blé dur. Face au constat d'une baisse majeure des emblavements français (de 30% en 3 ans), dans un contexte de demande mondiale soutenue notamment du sud Méditerranée, et d'une consommation de pâtes alimentaires par 98% des Français. FranceAgriMer porte un plan de relance du blé dur qui devrait couvrir la période 2015-2025.

Les surfaces et la production d'orge sont en nette croissance en Centre-Val de Loire depuis 1989. Les superficies en orge en 2019 sont 80 % au-dessus de celles constatées en 1989 et la production a plus que doublé dans le même temps. Les rendements, qui avaient augmenté au cours des années 90, semblent se stabiliser depuis les années 2000. Cette céréale, dont une part non négligeable est semée au printemps, est utilisée comme culture de substitution lorsque des accidents de culture surviennent en hiver et vient alors remplacer les cultures détruites.

On observe une lente érosion des superficies en maïs. Les surfaces ont rebondi en 2013-2014 car le maïs a remplacé les colzas détruits par les mauvaises conditions hivernales. Les pluies abondantes de l'été 2014 ont gonflé la production du maïs non irrigué alors que la sécheresse caniculaire a drastiquement réduit les rendements en 2015. Après deux années difficiles, le maïs grain renoue avec de bons résultats en 2017. En 2018 et 2019, le rendement se situe en deçà de ces résultats de 2017, avec 100 q/ha en 2018, et 83 q/ha en 2019 où la sécheresse estivale a affecté le potentiel de rendement des cultures de maïs.

Évolution des surfaces et de la production en région Centre-Val de Loire
Blé tendre (hiver et printemps)



Évolution des surfaces et de la production en région Centre-Val de Loire
Blé dur (hiver et printemps)



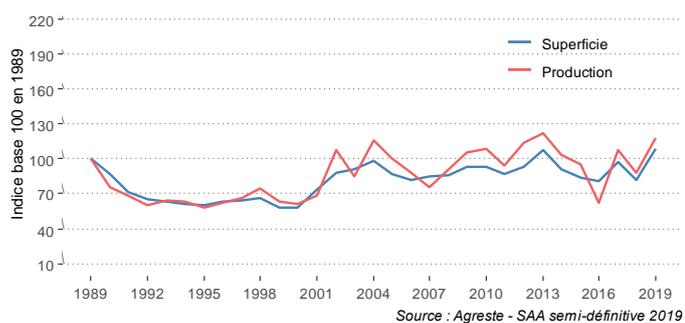
Évolution des surfaces et de la production en région Centre-Val de Loire
Orge et escourgeon (hiver et printemps)



Évolution des surfaces et de la production en région Centre-Val de Loire
Maïs grain

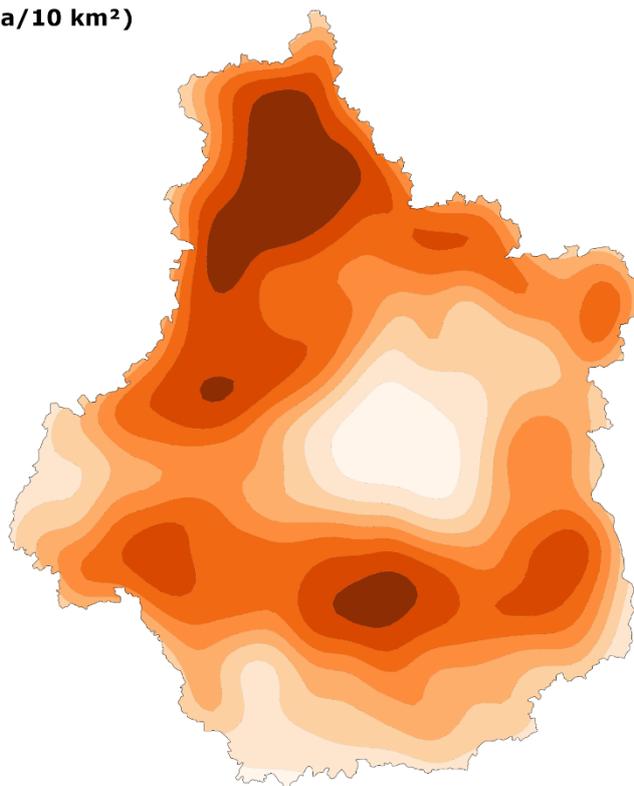
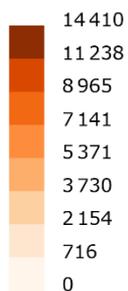


Évolution des surfaces et de la production en région Centre-Val de Loire
Autres céréales



Surfaces en blé tendre en 2019

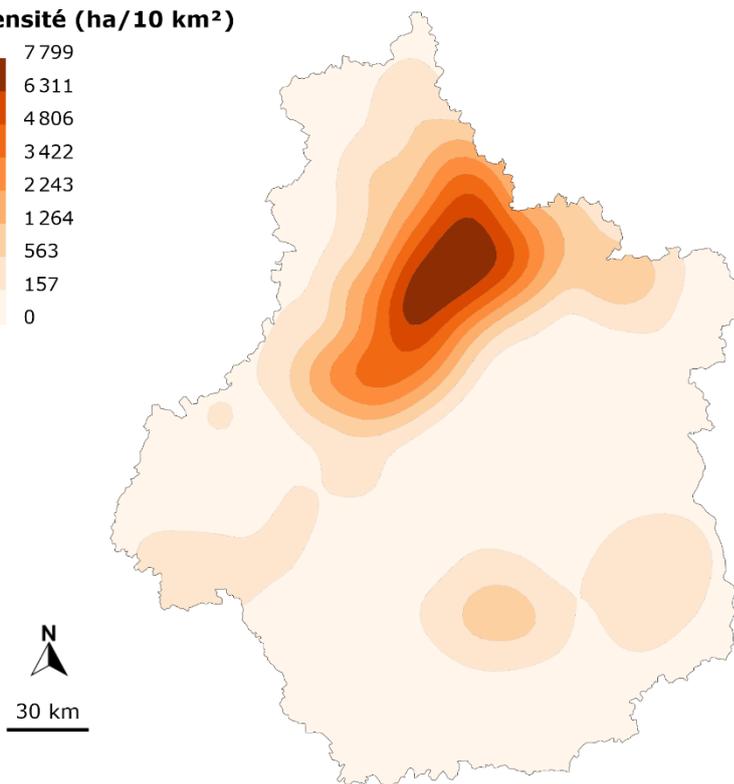
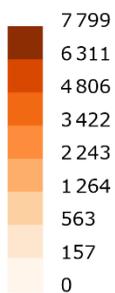
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

Surfaces en blé dur en 2019

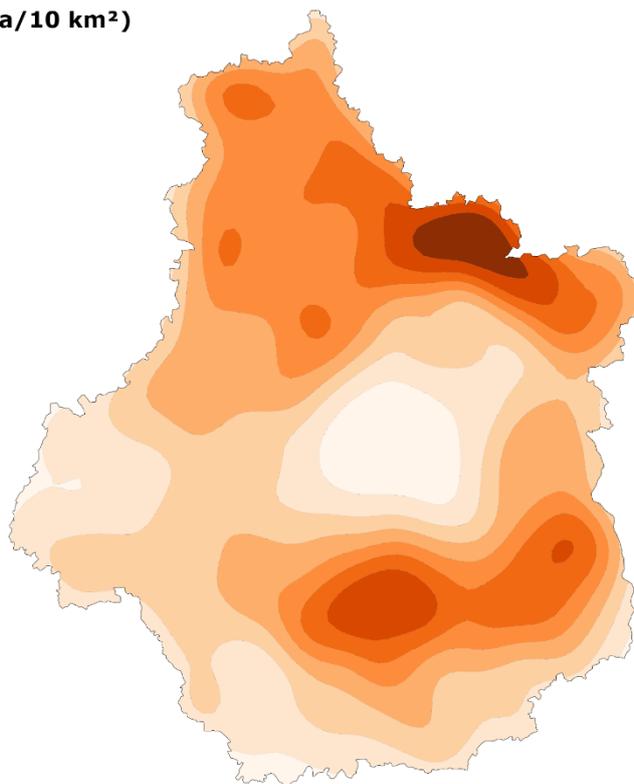
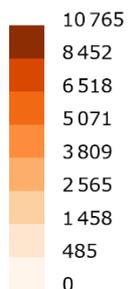
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

Surfaces en orge en 2019

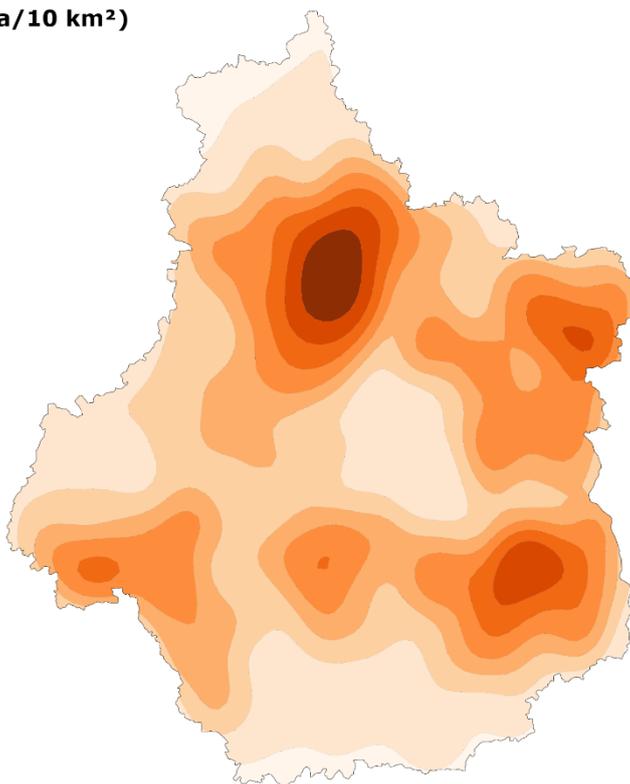
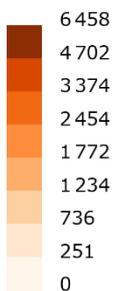
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

Surfaces en maïs en 2019

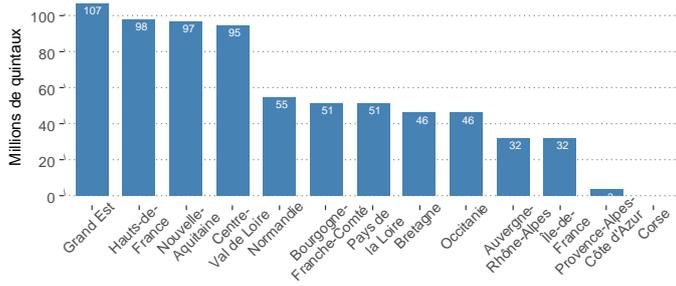
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

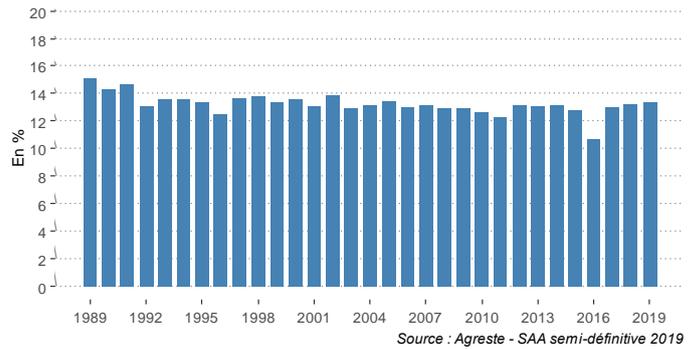
3.2 Production : 4ème région française en 2019

Production de céréales par région en 2019



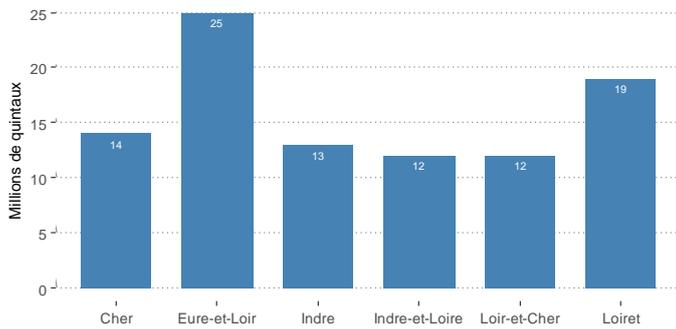
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Part régionale de la production hexagonale céréalière depuis 1989



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

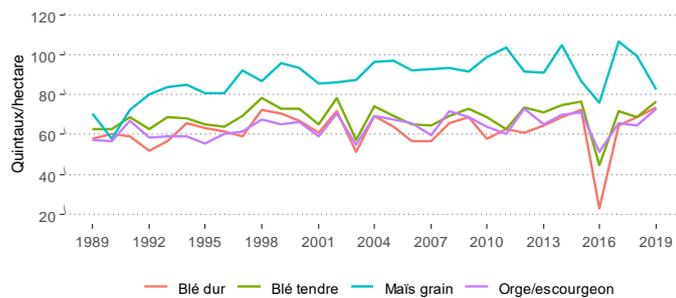
Production céréalière par département en 2019



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

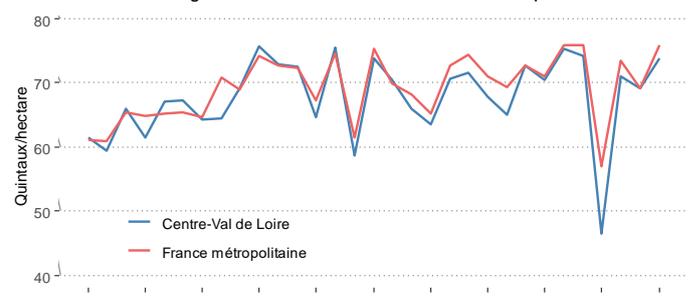
3.3 Rendements : une région dans la moyenne

Évolution des rendements par type de céréales en région Centre-Val de Loire



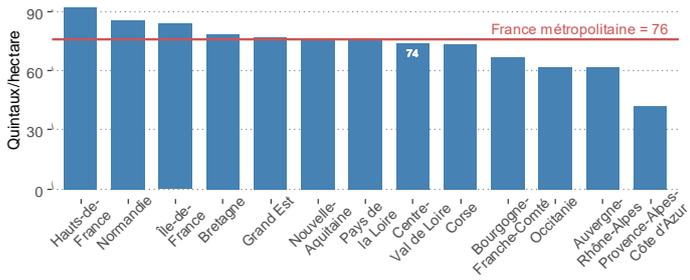
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des rendements de céréales en région Centre-Val de Loire et France métropolitaine



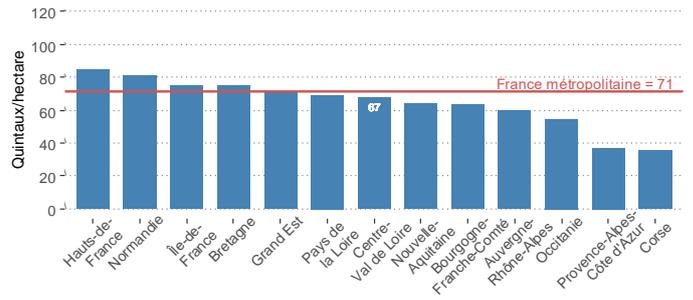
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements en céréales par région en 2019



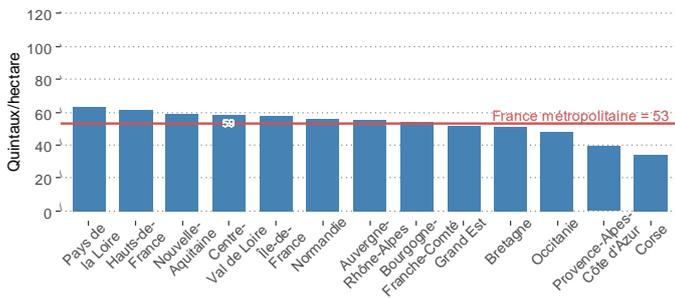
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Blé tendre



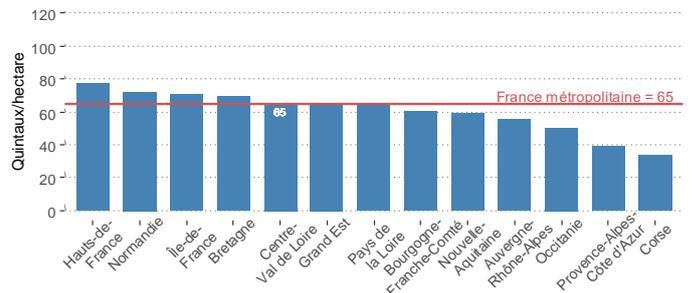
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Blé dur



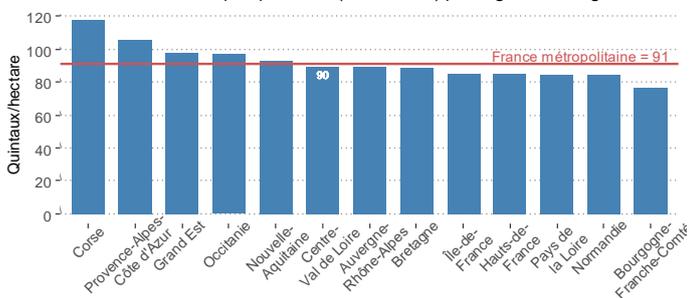
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Orge et escourgeon



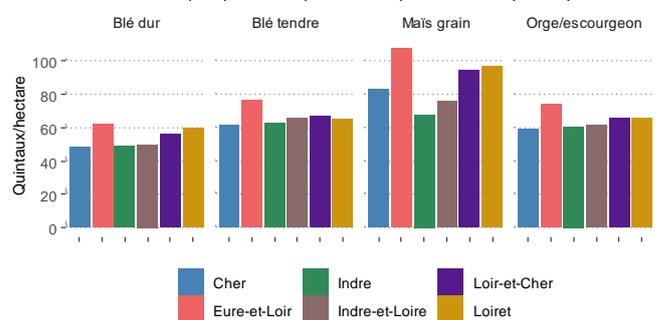
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Maïs grain



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Rendements quinquennaux (2015/2019) en céréales par département



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Les rendements céréaliers varient annuellement en fonction des conditions climatiques et des progrès techniques. On est ainsi passé, en 3 décennies, d'un rendement moyen de 61 q/ha en 1989 à 74 q/ha en 2019. Notons les sécheresses de 2003, 2007 et 2011 engendrant des rendements de 59, 64 et 65 q/ha, et l'année 2016 désastreuse au niveau climatique, avec entre autres les pluies torrentielles de juin 2016, engendrant un rendement de 46 q/ha. Le rendement moyen céréalier du Centre-Val de Loire est proche de celui de la France métropolitaine (76 q/ha en 2019).

Les rendements régionaux de blé et d'orge se relèvent en 2019. Les rendements quinquennaux sont les plus élevés en Eure-et-Loir (76 q/ha en blé tendre, 107 q/ha en maïs grain). La qualité des terres, l'accès à l'irrigation et la spécialisation des producteurs permettent une meilleure maîtrise des rendements sur ces territoires. A l'inverse, les départements du sud régional ont une agriculture plus diversifiée, notamment en polyculture polyélevage et les rendements en céréales y sont moins élevés.

3.4 Qualité des blés tendres

Moyenne en région Centre-Val de Loire	Taux de protéines	Poids spécifique	Teneur en eau
2009	[11,5-11,9] %	[76-6,9] kg/hl	[13-13,4] %
2010	[11,5-12] %	[78-79] kg/hl	[13-13,5] %
2011	[11-12] %	[79-80] kg/hl	< 13 %
2012	[11,4-11,9] %	[75-76,9] kg/hl	< 13 %
2013	[11-11,4] %	[77-77,9] kg/hl	[13-13,9] %
2014	[11-11,4] %	< 76 kg/hl	[13-13,9] %
2015	< 11 %	[79-80] kg/hl	[12-13] %
2016	[12,5-12,9] %	[72-75,9] kg/hL	[12-13] %
2017	[12-12,4] %	< 77 kg/hl	[12-13] %
2018	[11-11,9] %	[76-76,9] kg/hl	[12-12,9] %
2019	[11,5-11,9] %	≥ 80 kg/hl	< 12 %

Source : FranceAgriMer, Arvalis institut du végétal/ Enquêtes collecteurs

Les critères tels que le taux de protéines, le poids spécifique, la teneur en eau ou l'indice de chute de Hagberg, permettent d'apprécier si une moisson répond aux exigences des clients, sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation. La concurrence est en effet vive avec les autres grands producteurs : pays européens, Etats-Unis, Canada, Ukraine ou Russie.

Deux grands facteurs interviennent dans les variations de qualité et de teneurs en protéines : le potentiel génétique des variétés et les conditions agroclimatiques de culture. Rendement et concentration en protéines du grain font l'objet d'un travail important de sélection variétale.

En 2019, grâce à des apports azotés ajustés, dont la valorisation a été facilitée par les conditions pluviométriques du printemps, les teneurs en protéines sont satisfaisantes compte tenu des rendements élevés. La région Centre-Val de Loire se situe dans la moyenne nationale.

GRILLE DE CLASSEMENT

Classes	Taux de protéines	W	Poids spécifique	Indice de chute de Hagberg	Répartition nationale 2019	Répartition nationale 2014-2018
Premium	≥ 11,5%	≥ 170	≥ 77	≥ 240	39%	24%
Supérieur	≥ 11%	non spécifié	≥ 76	≥ 220*	43%	24%
Medium	≥ 10,5%	non spécifié	non spécifié	≥ 170*	15%	39%
Access	spécifié au contrat	non spécifié	non spécifié	non spécifié	3%	13%

Protéines: (N x 5,7) M.S.
W: 10⁴ Joules/g
Hagberg: secondes
PS: kg/hl

* Les classes Supérieur et Medium peuvent être utilisées sans spécification Hagberg et dans ce cas, les appellations sont « Supérieur » et « Medium »

Source : FranceAgriMer/ Enquête qualité collecteurs 2019

4 Oléagineux

4.1 Surfaces : colza et Eure-et-Loir en tête en 2019

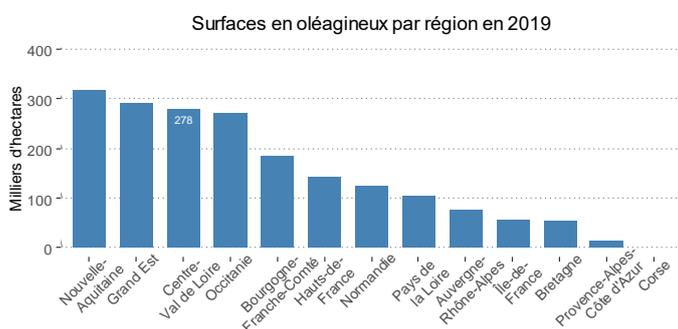
Les surfaces en oléagineux comptabilisées correspondent à la somme des surfaces de colza (hiver et printemps), navettes, tournesol, soja, lin oléagineux et autres. En 2019, elles représentent 12% de la SAU régionale. De 1989 à 2019, les superficies régionales ont augmenté de 2%, avec toutefois une grande variabilité selon les années.

La surface maximale a été atteinte en 1999 avec 433 000 ha. La mise en place des aides compensatoires en 1993 a entraîné un accroissement des surfaces jusqu'en 1999. A compter de la campagne 1992-93, un seul règlement régit l'organisation commune du marché des graines de soja, tournesol, colza et navette. Un an après, elle est incluse dans celles des grandes cultures. Pour compenser la baisse des prix, désormais alignés sur les cours mondiaux, un régime d'aide directe aux producteurs (et non plus aux triturateurs) est institué. Les paiements sont soumis à un système de superficies maximales garanties. Comme pour les céréales, l'octroi de l'aide compensatrice est soumis à l'obligation de gel d'une partie des terres.

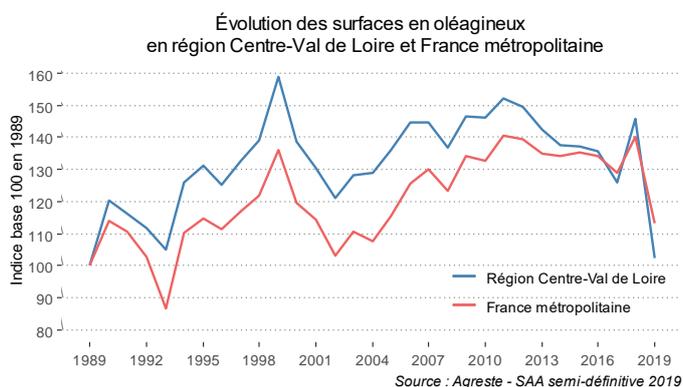
A la suite en 1999 de l'accord de Berlin, les emblavements en oléagineux diminuent avec l'alignement des aides aux oléagineux sur les aides aux céréales. Comme auparavant, il n'existe pas de prix d'intervention pour les oléagineux. L'accord supprime le dispositif qui ajustait le montant de l'aide compensatrice en fonction des fluctuations du marché. Le nouveau règlement aligne progressivement les aides aux oléagineux sur les aides céréalières et le système précédent de paiement - un acompte et une régularisation - est remplacé par un paiement unique, au cours de la même période que pour les céréales. En trois ans, le paiement à la surface est réduit d'un tiers.

De 2002 à 2006, un plan « oléagineux » est lancé afin d'enrayer la baisse des surfaces. Il s'agit notamment d'améliorer la régularité des rendements, de développer les débouchés et de mieux valoriser les graines et les tourteaux d'oléagineux en matière animale.

Enfin, on observe une augmentation des superficies en 2006-2007, corrélée à la flambée des cours. La progression à partir de 2009 est due à la bonne tenue du marché des oléagineux. En 2019, le cours du colza rendu Rouen se renchérit sur le dernier trimestre, avec des prix encore à la hausse en décembre, avec une disponibilité en graines de colza faible sur le marché mondial.

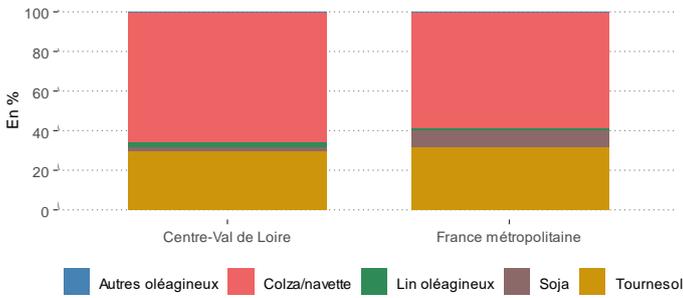


Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019



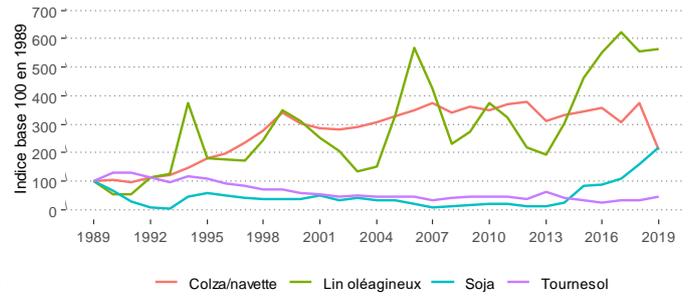
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Répartition des surfaces en oléagineux de la région Centre-Val de Loire et de la France métropolitaine en 2019



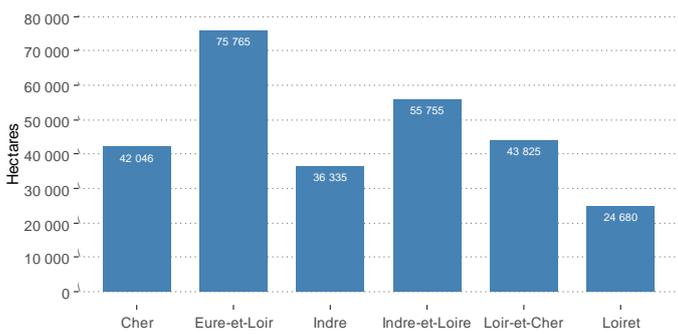
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des surfaces par type d'oléagineux en région Centre-Val de Loire



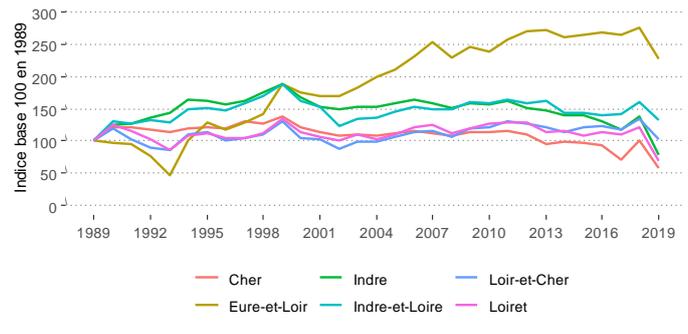
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Surfaces d'oléagineux par département en 2019



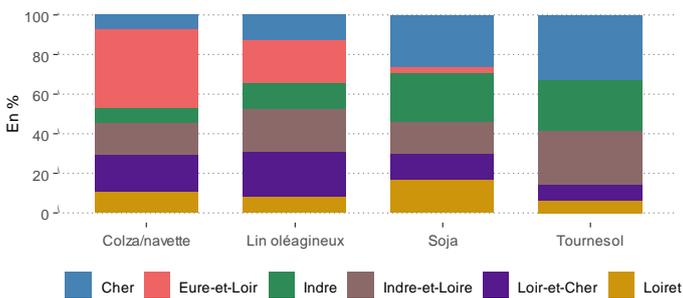
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Évolution des surfaces d'oléagineux par département



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Répartition départementale des surfaces en oléagineux en région Centre-Val de Loire en 2019

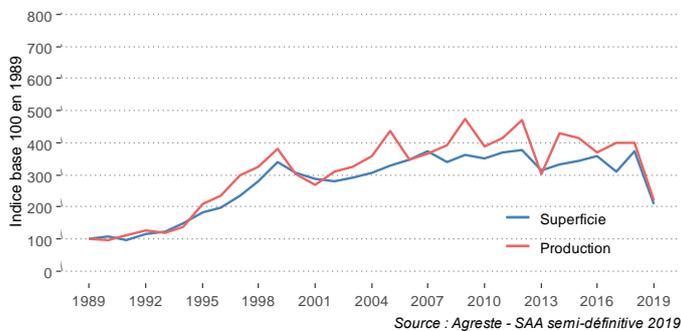


Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

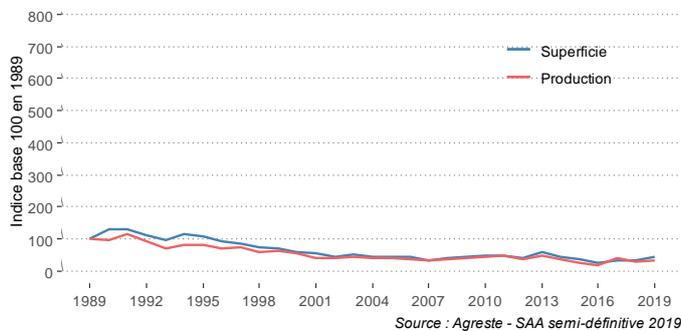
Depuis 1989, les surfaces en colza progressent à la défaveur du tournesol. En 2019, les récoltes de colza diminuent fortement, avec un recul exceptionnel des surfaces de 44 %. Les colzas ont pâti d'une mauvaise implantation dans le sec à l'automne, du gel lors de la floraison, d'une forte pression en continu des ravageurs d'automne et de printemps (altises, charançons, méligèthes) et enfin de la canicule en juin. Le nombre de siliques et de grains se sont révélés insuffisants à la récolte. Ainsi, la production reculerait de 46 % par rapport à la campagne précédente.

Soja et lin oléagineux demeurent des cultures très minoritaires.

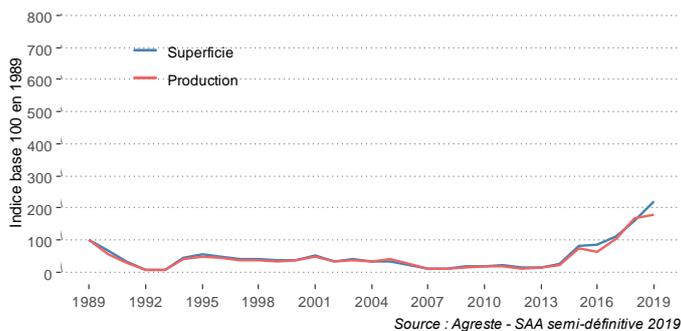
Évolution des surfaces et de la production de colza et navette (hiver et printemps) en région Centre-Val de Loire



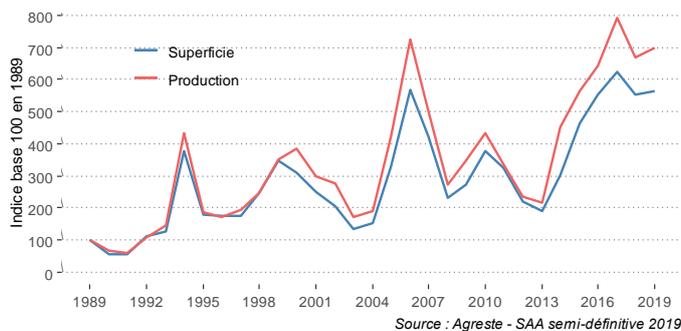
Évolution des surfaces et de la production de tournesol en région Centre-Val de Loire



Évolution des surfaces et de la production de soja en région Centre-Val de Loire

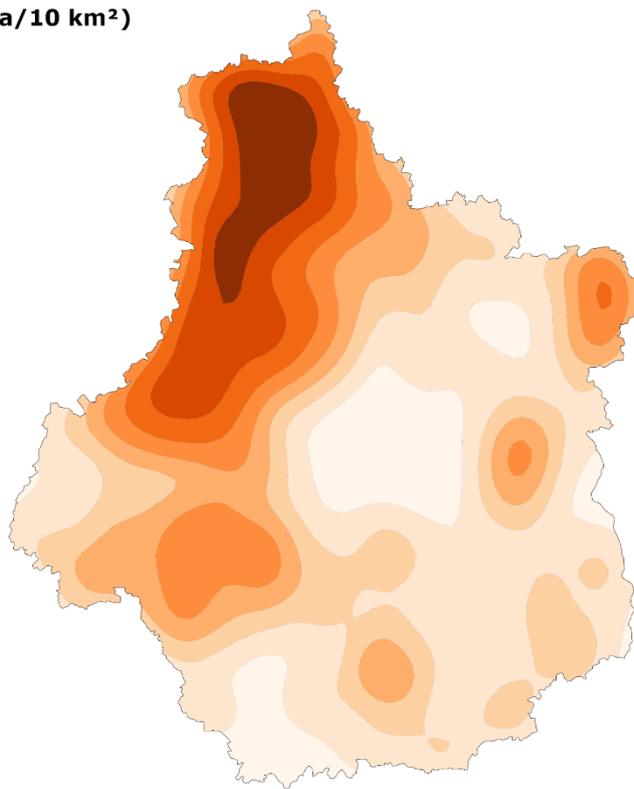
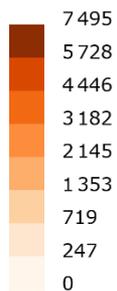


Évolution des surfaces et de la production de lin oléagineux en région Centre-Val de Loire



Surfaces en colza en 2019

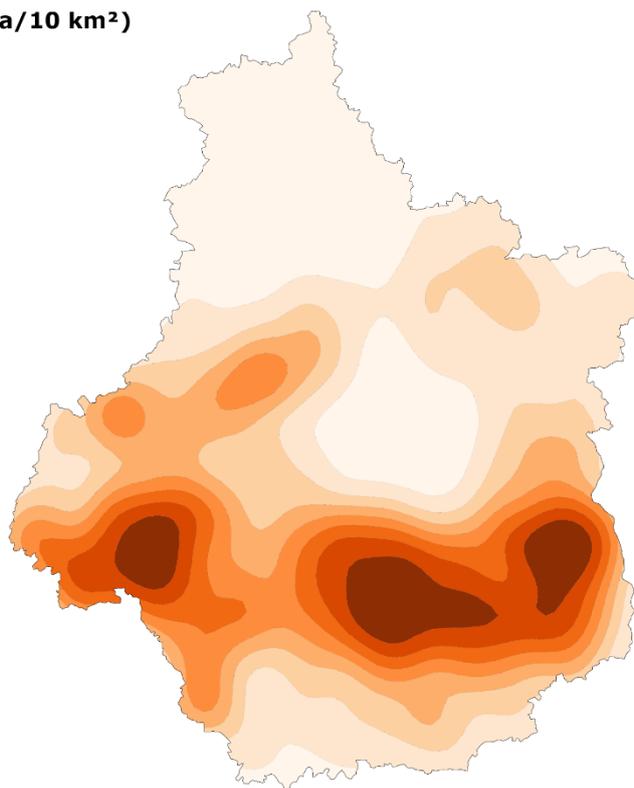
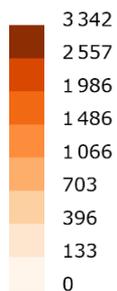
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

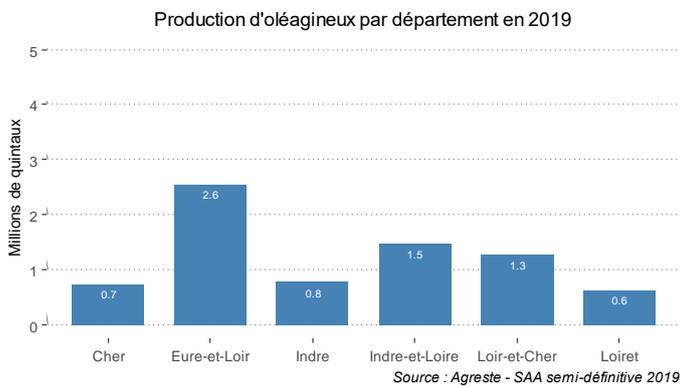
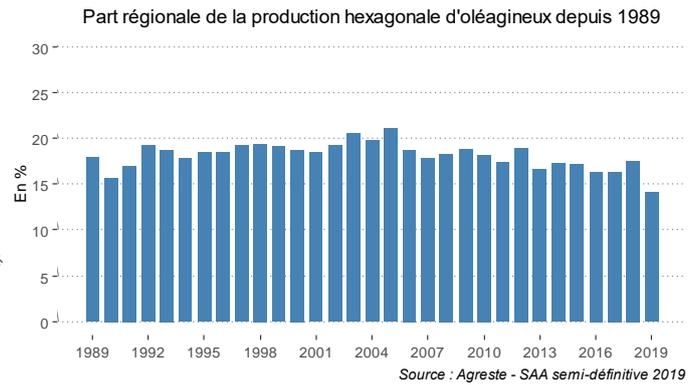
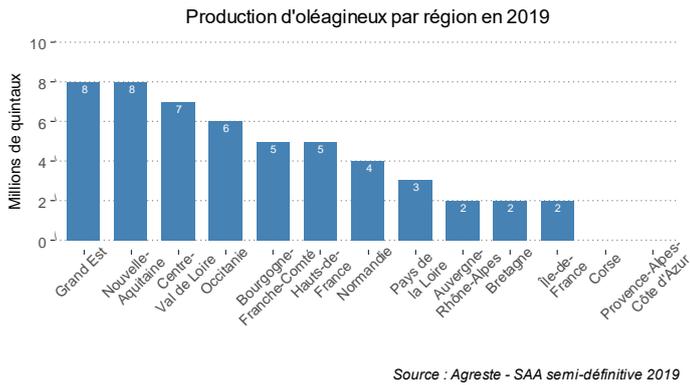
Surfaces en tournesol en 2019

Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

4.2 Production : 3ème région française en 2019



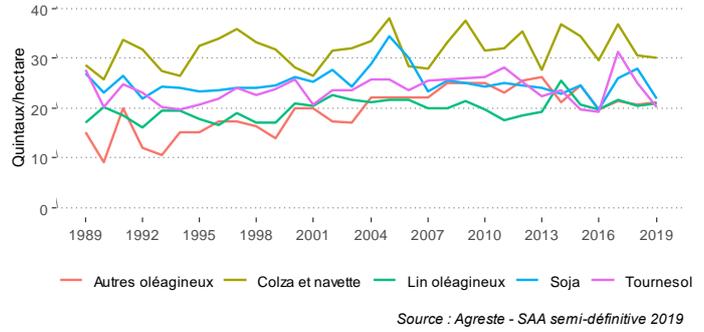
4.3 Rendements : disparités selon les parcelles

En 2019, le rendement moyen du colza est décevant, 30 quintaux par hectare en moyenne. Mais les disparités sont très marquées selon les parcelles, de quelques quintaux pour les plus mauvaises jusqu'à 50 quintaux pour les meilleures, en lien aussi avec le recul exceptionnel des surfaces de 44 %.

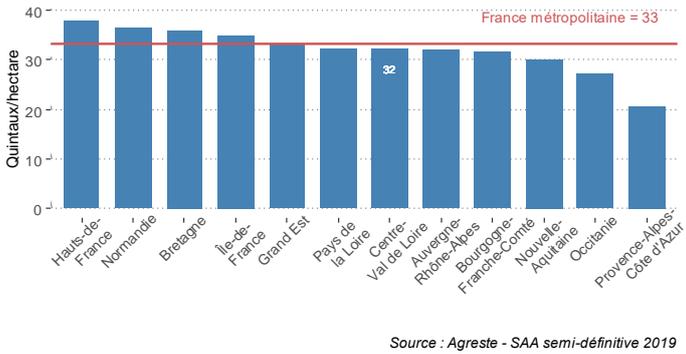
Évolution des rendements en oléagineux en région Centre-Val de Loire et France métropolitaine



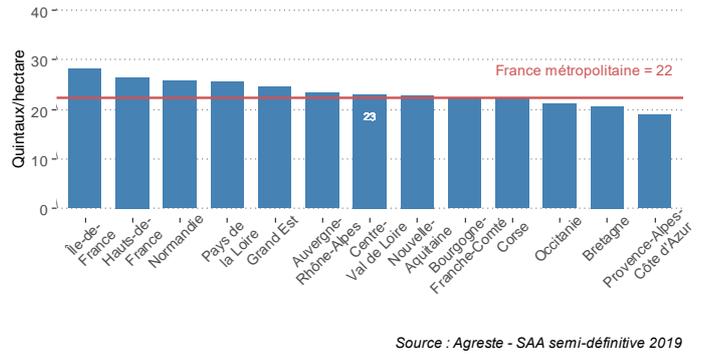
Évolution des rendements par type d'oléagineux en région Centre-Val de Loire



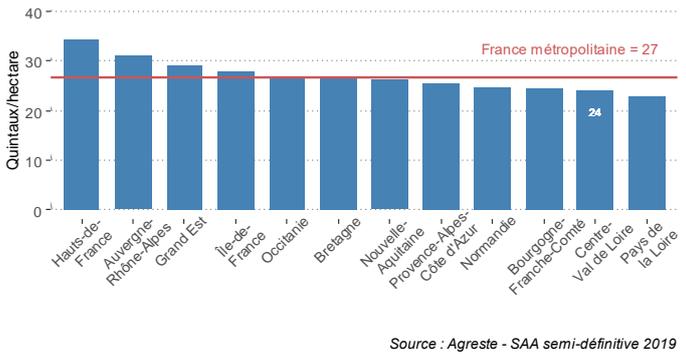
Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Colza et navette



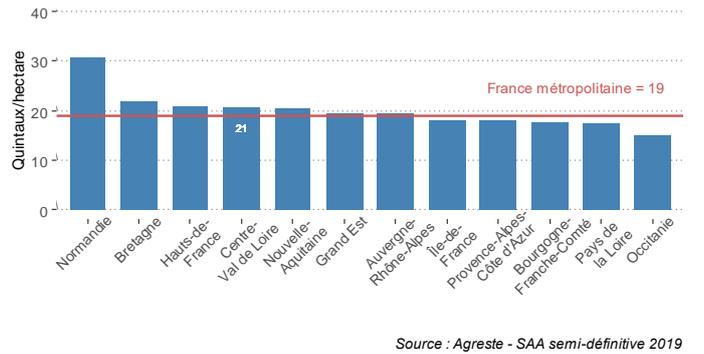
Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Tournesol



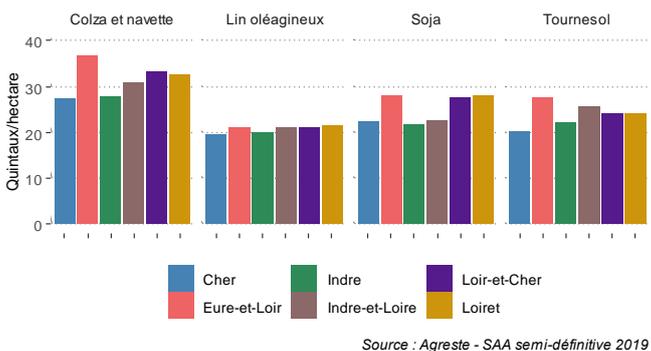
Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Soja



Rendements quinquennaux (2015/2019) par région : Lin oléagineux



Rendements quinquennaux (2015/2019) en oléagineux par département



5 Protéagineux : la fin du déclin

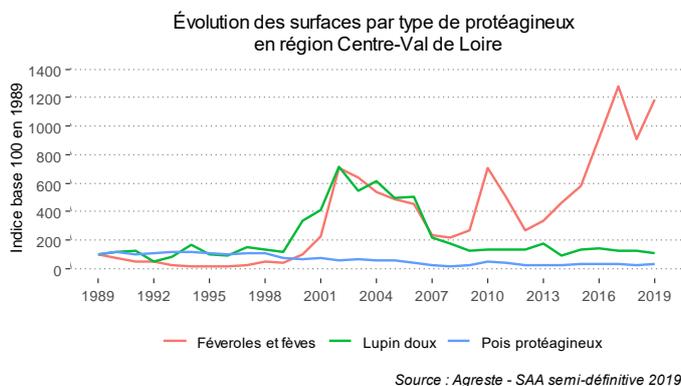
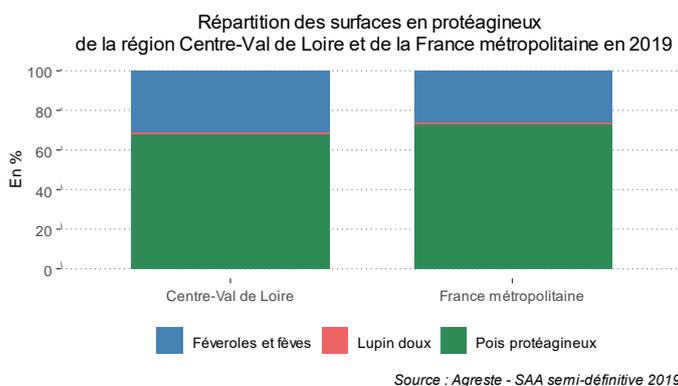
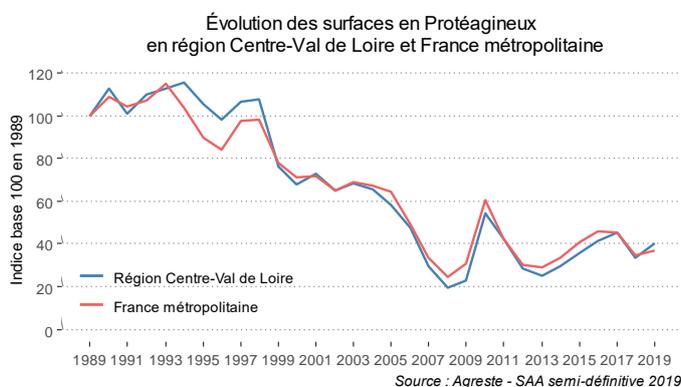
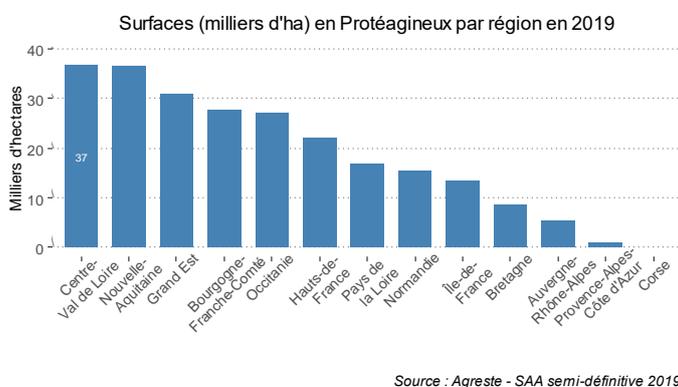
5.1 Surfaces : 1ère région française en 2019

Les surfaces comptabilisées en protéagineux correspondent à la somme des surfaces de féveroles et fèves, de pois protéagineux et de lupin doux. En 2017, elles représentent 1% de la SAU régionale. La superficie en protéagineux a considérablement diminué (-55%) en 26 ans. A partir de la campagne 1993/94, le régime concernant les protéagineux est inclus dans celui des grandes cultures. Un paiement compensatoire est versé aux producteurs. Cette aide est soumise, comme pour les céréales et les oléagineux, à l'obligation du gel d'une partie des terres. La baisse a été forte à partir de 1999 du fait d'un système de compensation moins avantageux, en lien avec la réforme de la PAC (Accords de Berlin). Les paiements à la surface sont établis selon les mêmes principes que pour les céréales. Les montants compensatoires sont réduits en une seule fois dès la campagne 2000-2001. A partir de 2001, un plan protéagineux de 5 ans vise à relancer des cultures riches en protéines, sans effet en Centre-Val de Loire.

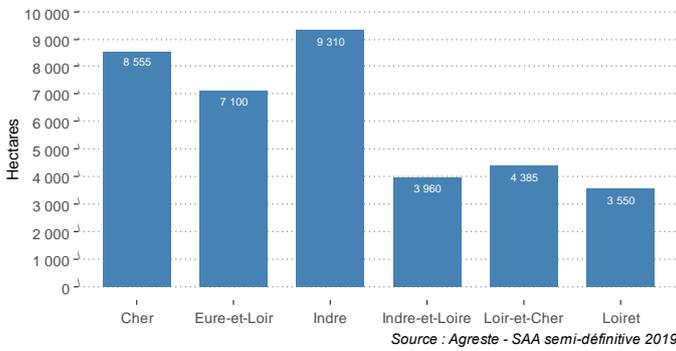
L'augmentation observée en 2010 provient, notamment, de la mesure de la PAC « aide à la diversité des assolements » et des nouvelles aides mises en place à l'occasion du bilan de santé.

En 2015, entre en vigueur une nouvelle PAC qui prévoit à la marge des aides à la production de protéines destinées à nourrir l'élevage et une aide aux protéagineux.

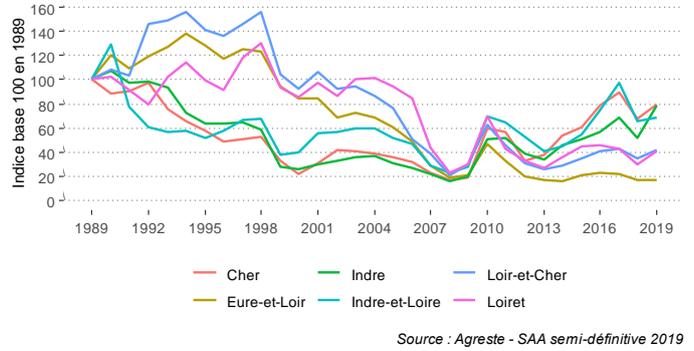
En 2019, les surfaces augmentent, et continuent d'augmenter en 2020 sous l'effet du report des superficies non emblavées en céréales.



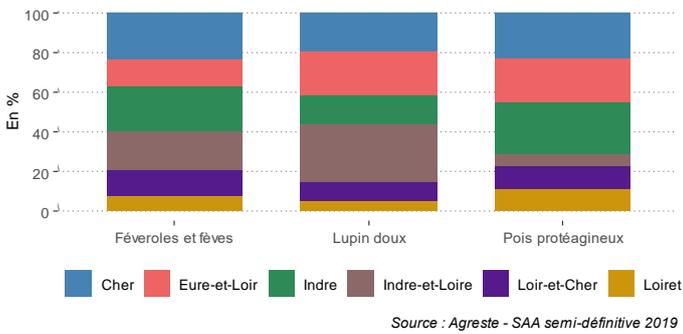
Surfaces de protéagineux par département en 2019



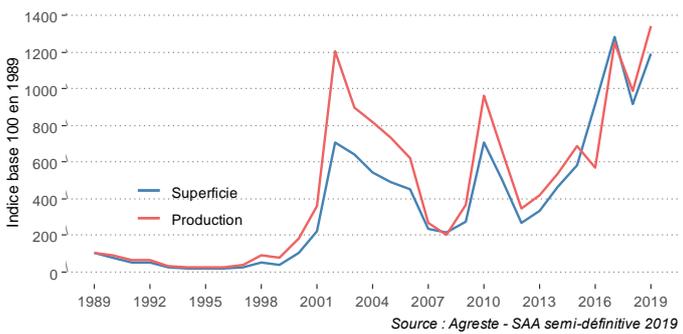
Évolution des surfaces de protéagineux par département



Répartition départementale des surfaces en Protéagineux en région Centre-Val de Loire en 2019



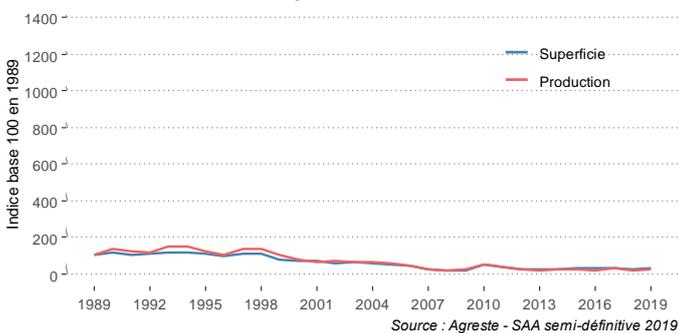
Évolution des surfaces et de la production de Féveroles et fèves (hiver et printemps) en région Centre-Val de Loire



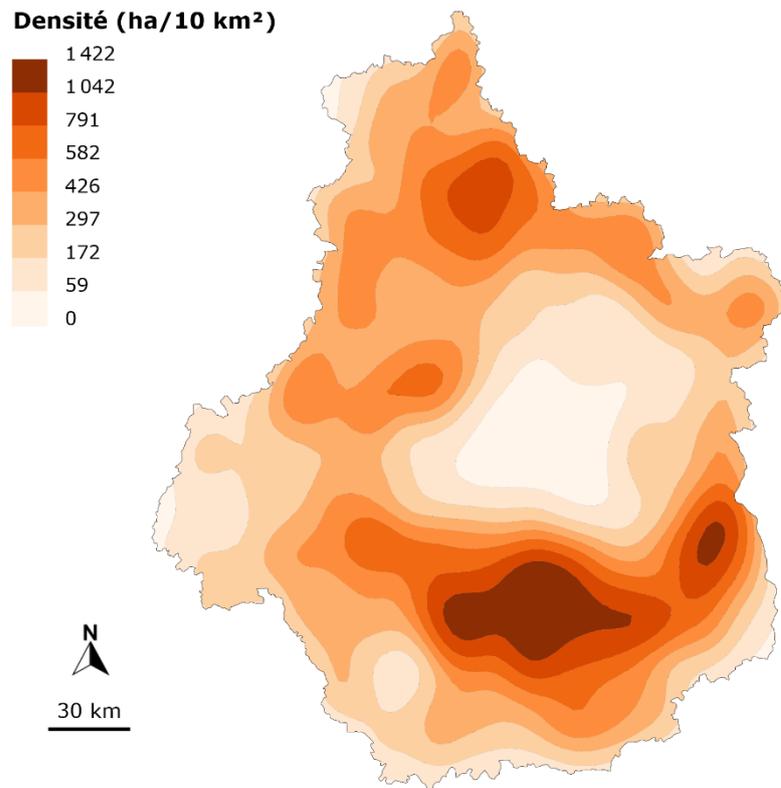
Évolution des surfaces et de la production de Lupin doux en région Centre-Val de Loire



Évolution des surfaces et de la production de Pois protéagineux en région Centre-Val de Loire



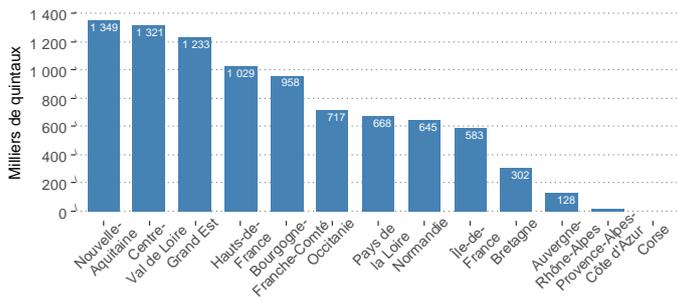
Surfaces en protéagineux en 2019



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

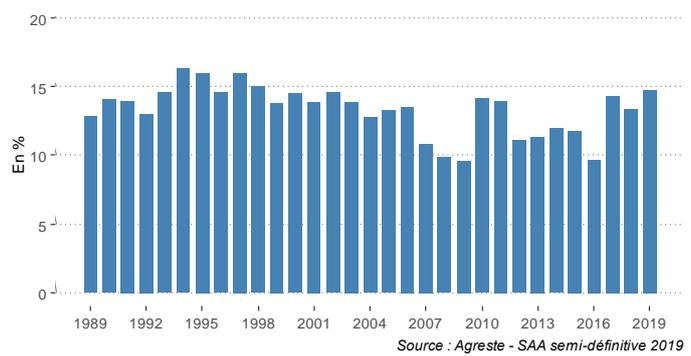
5.2 Production

Production de protéagineux par région en 2019



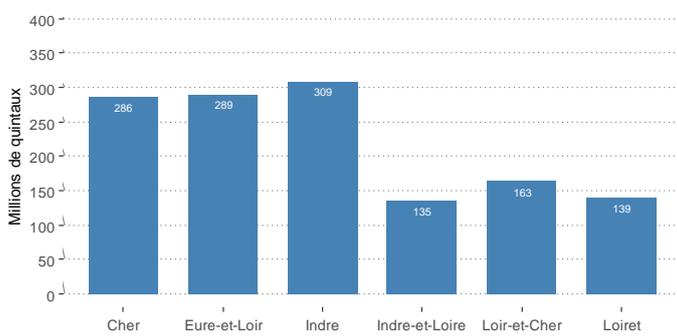
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Part régionale de la production hexagonale de protéagineux depuis 1989



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

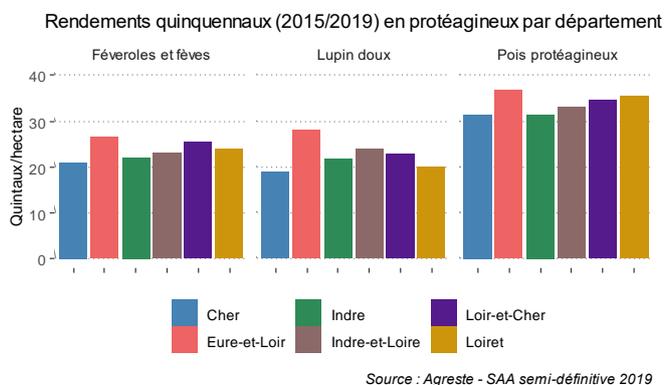
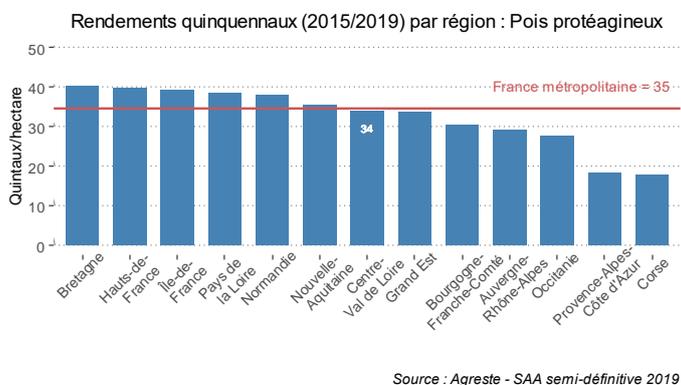
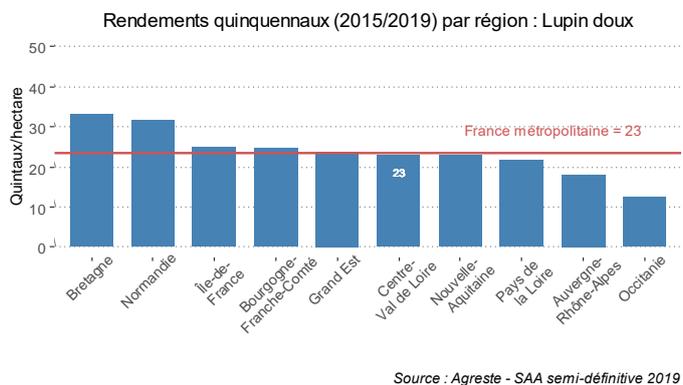
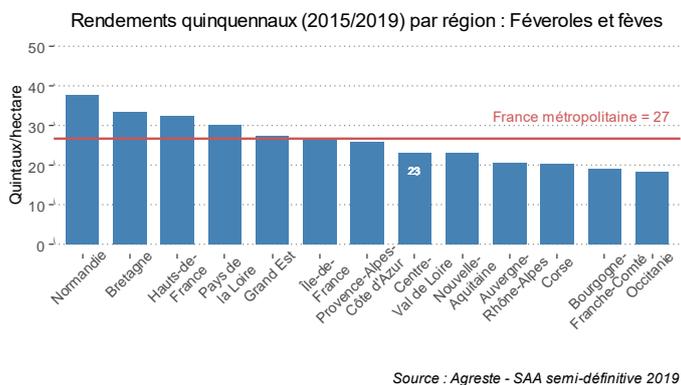
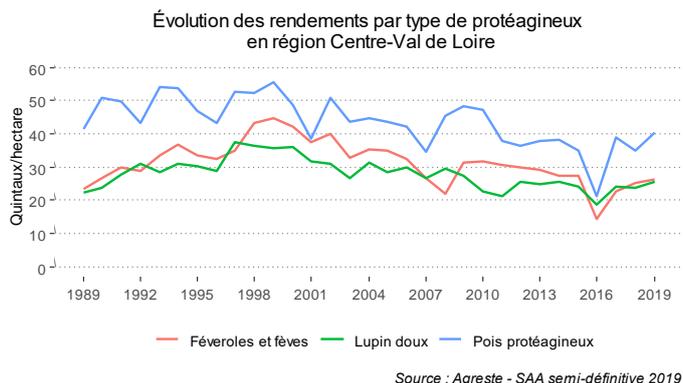
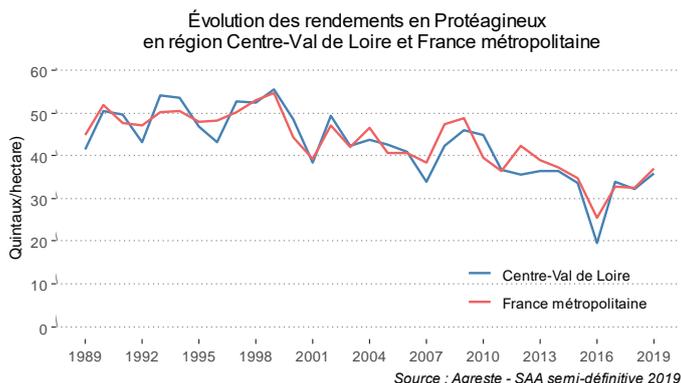
Production de protéagineux par département en 2019



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

5.3 Rendements

La récolte 2019 de protéagineux est meilleure que celle de la campagne précédente : + 39 % pour les féveroles et + 31 % pour les pois, avec des rendements respectifs de 27 quintaux par hectare et 40 quintaux par hectare.



6 Pratiques culturales

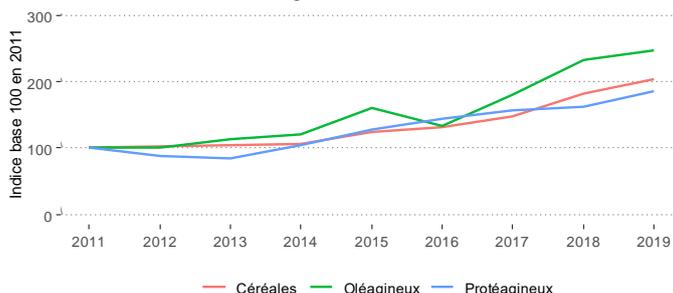
6.1 Production biologique : des surfaces en hausse

Surfaces certifiées et en conversion bio en région Centre-Val de Loire en 2019

	Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion				Total surfaces certifiées et en conversion		Part de bio dans la SAU (%)	
	Nombre	%Evol. 2019/2018	ha	%Evol. 2019/2018	ha				%Evol. 2019/2018	ha		%Evol. 2019/2018
					C1	C2	C3	Total				
Céréales	646	12,0	16 607,4	5,5	6 027,3	8 206,8	87,8	14 321,9	50,6	30 929,3	22,5	2,4
Oléagineux	235	6,3	2 191,5	-11,3	1 130,0	425,5	0,0	1 555,5	-29,9	3 747,0	-20,1	1,3
Protéagineux	247	14,4	1 958,5	-8,2	380,7	1 245,9	14,7	1 641,3	93,4	3 599,8	20,7	9,8

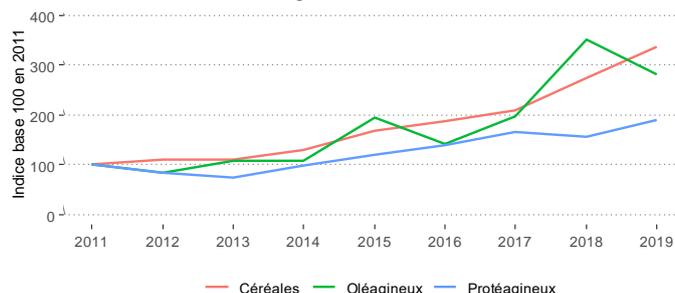
Source : Agence Bio / OC 2019

Évolution du nombre d'exploitations engagées (AB et conversion) en région Centre-Val de Loire



Source : Agence Bio / OC 2019

Évolution des surfaces totales engagées (AB et conversion) en région Centre-Val de Loire



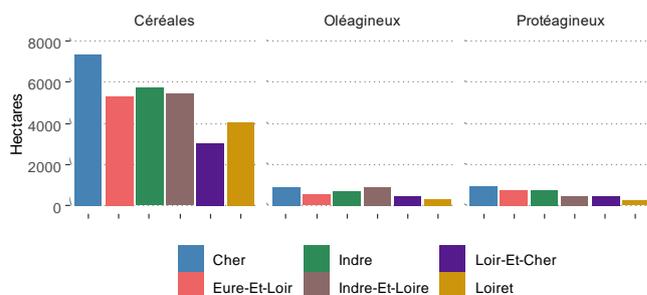
Source : Agence Bio / OC 2019

Surfaces certifiées ou en conversion bio par département en 2019

COP/Département	Exploitations		Surfaces certifiées bio	Surfaces en conversion	Total surfaces certifiées et en conversion	
	Nombre	%Evol. 2019/2018	ha	ha	ha	%Evol. 2019/2018
Céréales	109	12,4	4814,77	2557,34	7372,11	31,1
Oléagineux	49	0,0	679,03	204,4	883,43	-35,1
Protéagineux	45	7,1	680,8	237,89	918,69	0,3
Total Cher	203	8,0	6174,6	2999,63	9174,23	16,1
Céréales	106	16,5	1598,92	3700,15	5299,07	31,6
Oléagineux	37	32,1	127,93	417,14	545,07	-8,4
Protéagineux	55	37,5	267,46	493,01	760,47	34,5
Total Eure-et-Loir	198	24,5	1994,31	4610,3	6604,61	27,3
Céréales	127	10,4	3101,6	2615,73	5717,33	24,0
Oléagineux	40	17,6	427,87	267,27	695,14	-3,2
Protéagineux	45	18,4	264,27	486,36	750,63	71,3
Total Indre	212	13,4	3793,74	3369,36	7163,1	24,2
Céréales	130	-2,3	3371,94	2064,68	5436,62	-4,0
Oléagineux	58	-9,4	616,37	244,33	860,7	-25,9
Protéagineux	46	-8,0	290,79	184,41	475,2	0,1
Total Indre-et-Loire	234	-5,3	4279,1	2493,42	6772,52	-7,2
Céréales	90	28,6	1848,17	1198,37	3046,54	33,3
Oléagineux	31	40,9	159,29	301,22	460,51	17,6
Protéagineux	38	40,7	354,6	117,22	471,82	11,6
Total Loir-et-Cher	159	33,6	2362,06	1616,81	3978,87	28,4
Céréales	84	18,3	1872,01	2185,63	4057,64	33,0
Oléagineux	20	-16,7	181,04	121,14	302,18	-35,0
Protéagineux	18	-5,3	100,62	122,4	223,02	35,4
Total Loiret	122	7,0	2153,67	2429,17	4582,84	24,5
Total Centre-Val de Loire	1128	11,2	20757,48	17518,69	38276,17	16,2

Source : Agence Bio / OC 2019

Répartition des surfaces engagées (AB et conversion) par département en 2019



Source : Agence Bio / OC 2019

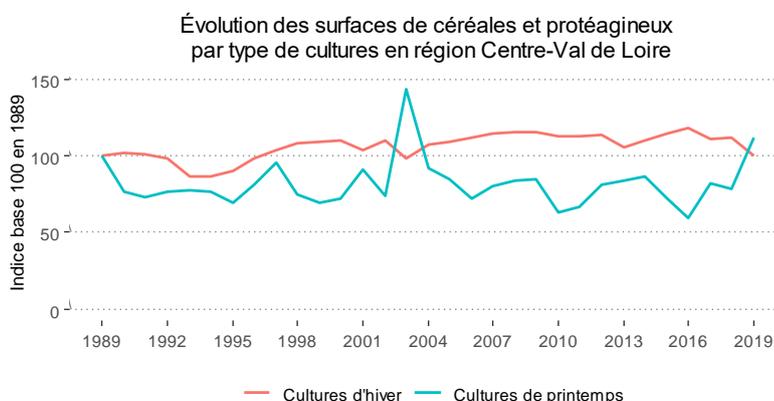
Les résultats suivants sont des données définitives issues de la deuxième vague de l'enquête sur les terres labourables réalisée en fin d'automne 2019. Concernant les grandes cultures bio dans le Centre-Val de Loire, près de 3 % des surfaces sont labellisées en agriculture biologique. Le blé tendre bio occupe la plus grande surface des cultures en bio, mais son poids est faible dans l'ensemble de la sole de blé tendre (1,8 %). Le rendement régional du blé tendre bio atteint 51 q/ha, contre 76 q/ha en conventionnel. La moyenne nationale du blé tendre s'établit à 41 q/ha en bio et 81 q/ha en conventionnel. L'orge et le triticale biologique sont très prisés, ils occupent les places suivantes en superficie. Le rendement moyen de l'orge bio est de l'ordre de 53 q/ha, pour 74 q/ha en conventionnel. Celui-ci est supérieur à la moyenne nationale en bio (41 q/ha). L'orge bio occupe 1,3 % des surfaces totales d'orge. La culture d'orge d'hiver est prépondérante en bio comme en conventionnel, et occupe près des deux tiers des surfaces. Le rendement moyen de la triticale bio est de 37 q/h contre 55q/ha en conventionnel. Viennent ensuite le maïs grain et le maïs fourrage en termes de superficie. Les surfaces de maïs grain non irriguées sont deux fois plus importantes que les non irriguées, contrairement en conventionnel où la tendance s'inverse. Les fèves et féveroles, et le tournesol complètent ces grandes cultures en mode bio.

En juillet 2019, à l'ouverture de la campagne, la tonne de blé tendre bio meunier à 11 % de protéines se négocie autour de 535 €, tandis que le blé tendre rendu Rouen récolte 2019 affiche 171 € la tonne.

6.2 Des cultures de printemps minoritaires

Les cultures d'hiver et de printemps en région Centre-Val de Loire en 2019

Type de cultures	Superficie (ha)	Rendement (qtx/ha)
Total avoine	7 120	48
Avoine d'hiver	5 270	49,1
Avoine de printemps	1 850	44,7
Total blé dur	67 270	73,7
Blé dur d'hiver	64 520	74
Blé dur de printemps	2 750	67,9
Total blé tendre	666 275	76,3
Blé tendre d'hiver	665 215	76,3
Blé tendre de printemps	1 060	69,8
Total orge et escourgeon	331 960	72,8
Orge et escourgeon d'hiver	216 400	71,8
Orge et escourgeon de printemps	115 560	74,8
Total colza et navette	183 836	30
Colza d'hiver (et navette)	183 770	30
Colza de printemps (et navette)	66	28



Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Total des superficies des cultures d'hiver et de printemps et part dans la SAU totale de céréales et protéagineux

Total cultures d'hiver	1 135 175	90%
Total cultures de printemps	121 286	10%

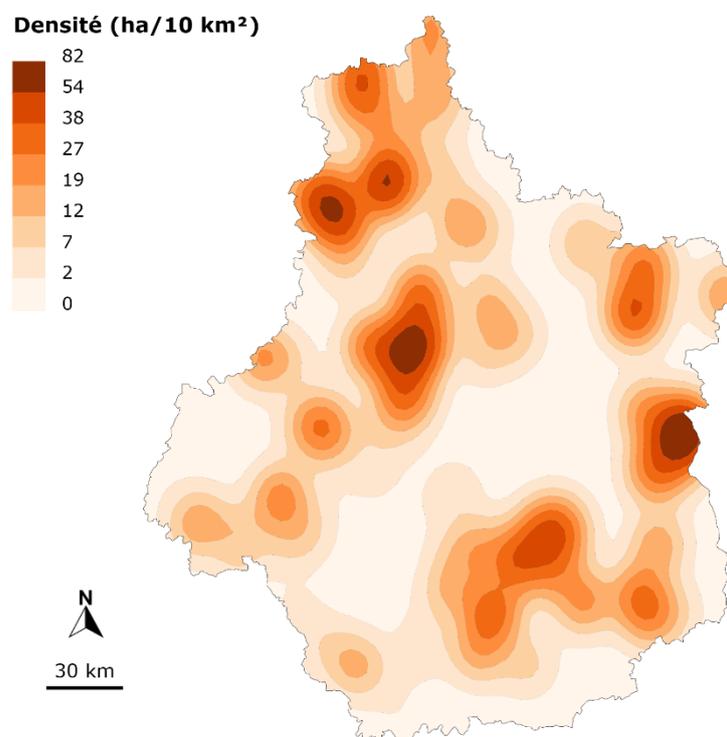
Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Note : nd = non diffusable

La rotation des cultures, et plus particulièrement l'introduction de cultures de printemps, évite la montée en puissance de plusieurs générations d'adventices et amorce même leur déclin. L'introduction d'une culture de printemps est un bon compromis pour lutter contre les adventices qui lèvent à l'automne. Une rotation bien réfléchie peut permettre de réaliser des économies d'intrants.

La culture de blé faisant suite à l'introduction du maïs se trouve « nettoyée » par comparaison à un précédent colza.

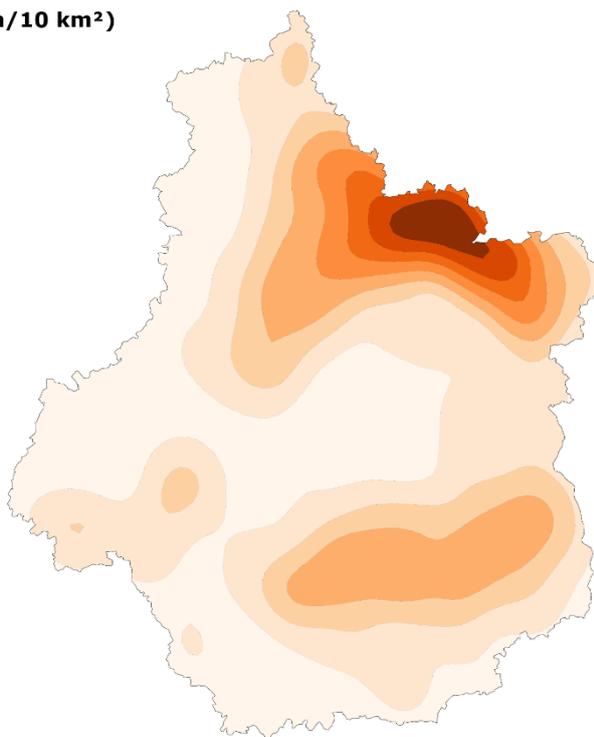
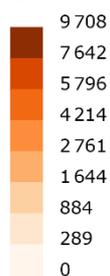
Surfaces en blé tendre de printemps en 2019



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

Surfaces en orge de printemps en 2019

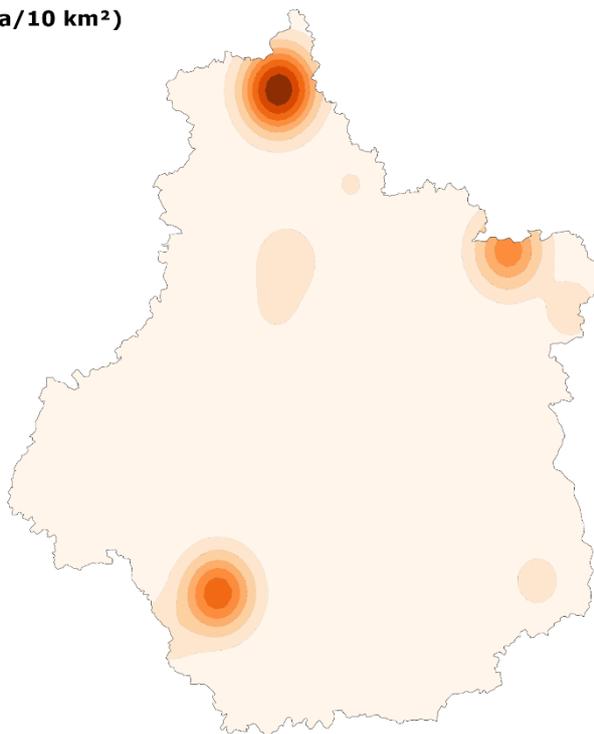
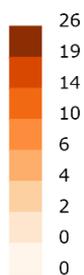
Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

Surfaces en colza de printemps en 2019

Densité (ha/10 km²)



Sources :
Agreste - SSP - RGP 2019 (associée à couche spatiale des communes : IGN ADMIN-EXPRESS 2016)
Traitement DRAAF Centre-Val de Loire, mai 2020

6.3 Des IFT totaux régionaux plus élevés que la moyenne française

Les IFT (Indicateurs de Fréquence de traitement) totaux de l'ensemble des grandes cultures régionales à l'exception de la part en féveroles, sont supérieurs à la moyenne nationale. En lien avec les conditions climatiques plus humides, les IFT des régions du nord de la France sont plus élevés que ceux des régions au sud (excepté pour le maïs grain).

Indicateurs de fréquence de traitement totaux moyens par région et par espèce en 2017

Région	Blé tendre	Blé dur	Orge	Triticale	Colza	Tournesol	Pois protéagineux	Maïs fourrage	Maïs grain	Féverole	Soja	Lin fibre	Lin Oléagineux
Ile de France	6,44		4,72		6,45		5,53		2,93	4,80			
Champagne-Ardenne	5,74		4,05	3,64	6,41		4,17	2,83	3,07	4,62			
Picardie	5,86		4,90		6,15		5,29	2,29	2,59	4,24		4,56	
Haute Normandie	6,58		5,31		6,58		5,51	2,35		4,97		5,55	
Centre-Val de Loire	5,33	5,48	4,72	3,31	6,83	3,02	5,66	2,60	3,26	3,65			5,09
Basse-Normandie	5,10		4,65	3,89	6,75		5,64	2,49		5,87			
Bourgogne	4,39		4,99	2,59	6,91	2,72	4,32	2,29	2,95		2,26		4,44
Nord-Pas de Calais	6,29		4,73		5,12		4,74	2,48	2,33	4,78		4,51	
Lorraine	4,56		3,74	2,96	5,90	2,71	2,89	2,33	2,99				3,74
Alsace	3,42								2,93				
Franche-Comté	4,48		4,39		6,19						2,19		
Pays de la Loire	4,88	4,28	4,39	3,60	5,71	2,60	4,69	2,42	2,76	3,47			4,42
Bretagne	4,59		4,44	3,86	3,98			2,51	2,55	4,09			
Poitou-Charentes	4,91	4,82	4,58	3,05	7,53	2,67	4,73	2,28	2,95	3,16			3,90
Aquitaine				2,02		3,18		2,22	2,83	1,61	2,04		
Midi-Pyrénées	3,51	4,34	2,92	2,38	5,83	2,69	4,85	2,02	2,65	2,46	2,01		4,05
Limousin				2,41				1,85					
Rhone-Alpes	3,39	3,04	2,91	2,25	4,52	2,85		2,46	3,05		2,36		
Auvergne	3,59			2,39	5,85	2,62		2,10	3,28				
Languedoc-Roussillon		3,24		0,61		2,63	4,77						
Provence-Alpes-Côte d'Azur		2,48											
France métropolitaine	5,19	4,28	4,40	2,83	6,39	2,78	4,76	2,41	2,87	3,89	2,13	5,14	4,48

Source : Agreste, Pratiques culturales grandes cultures 2017 en Centre-Val de Loire, hors bio

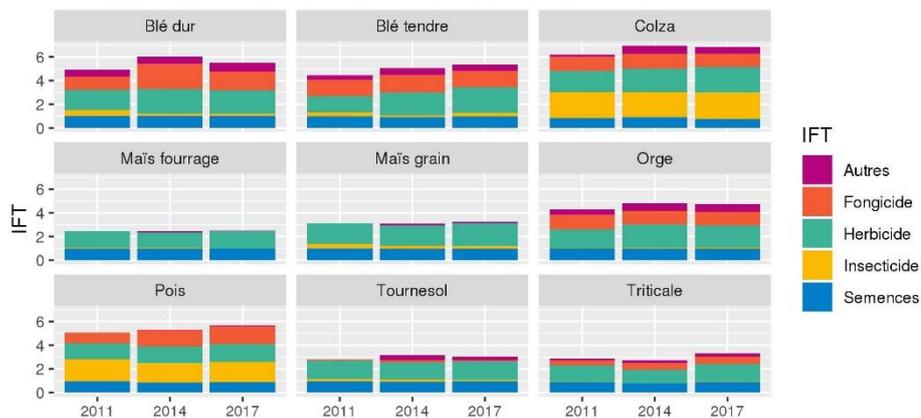
Les IFT sont variables selon les espèces. La lutte contre les adventices est une problématique forte en grandes cultures, quelle que soit l'espèce. Cela se traduit par des IFT Herbicide supérieurs en moyenne à 1,5 sur toutes les espèces. Le colza et le pois protéagineux sont en tête pour les IFT Insecticide. La plupart des grandes cultures ont un IFT semences proche de 1, traduisant le fait que les semences sont généralement traitées avant le semis, qu'elles soient achetées ou produites à la ferme. Maïs, tournesol et triticale sont les trois cultures pour lesquelles les IFT sont les plus faibles.

Détail des indicateurs de fréquence de traitement moyens en Centre-Val de Loire en 2017

Espèce	IFT moyen Herbicide	IFT moyen Insecticide	IFT moyen Fongicide	IFT moyen Semences	IFT moyen Autre	IFT moyen total
Blé tendre	2,1	0,3	1,4	1,0	0,5	5,3
Blé dur	2,0	0,2	1,5	1,0	0,7	5,5
Orge	1,9	0,1	1,2	1,0	0,6	4,7
Triticale	1,5	0,1	0,6	0,9	0,3	3,3
Colza	2,1	2,2	1,1	0,8	0,5	6,8
Tournesol	1,6	0,1	0,1	1,0	0,3	3,0
Pois protéagineux	1,5	1,7	1,5	0,9	0,1	5,7
Maïs fourrage	1,6	0,0	0,0	1,0	0,1	2,6
Maïs grain	1,9	0,3	0,0	0,9	0,1	3,3
Féverole	1,6	0,7	0,8	0,5	0,1	3,7
Lin Oléagineux	2,4	0,5	1,0	0,7	0,5	5,1

Source : Agreste, Pratiques culturales grandes cultures 2017 en Centre-Val de Loire, hors bio

Evolution des IFT de 2011 à 2017 en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en grandes cultures en 2017 en Centre-Val de Loire, hors bio, champ constant

Le nombre de passages phytosanitaires est variable selon les cultures. La quasi-totalité des surfaces en grandes cultures reçoivent au moins un passage phytosanitaire. Le maïs fourrage en reçoit 1 à 2 pour les ¾ de ses surfaces. Le tournesol et le triticale font l'objet d'un petit nombre de passages (59% des surfaces de tournesol ont moins de 3 passages phytosanitaires, comme 51 % des surfaces en triticale). La pomme de terre, avec une campagne marquée par des précipitations régulières est très régulièrement traitée : 60 % de ses surfaces ont reçu entre 10 et 14 passages en 2017. La sensibilité aux maladies et aux insectes, la gestion des adventices, la recherche de qualité et la rentabilité des traitements expliquent ces différences entre espèces.

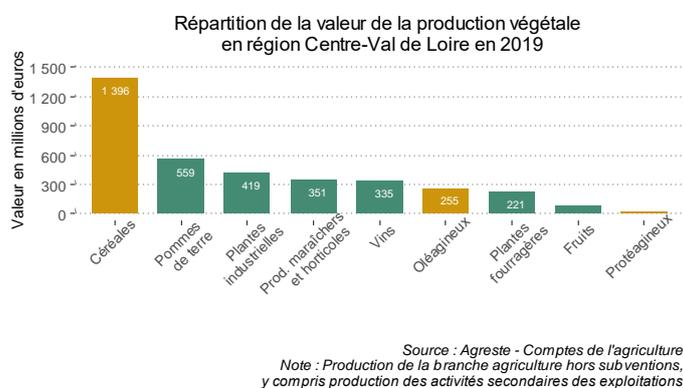
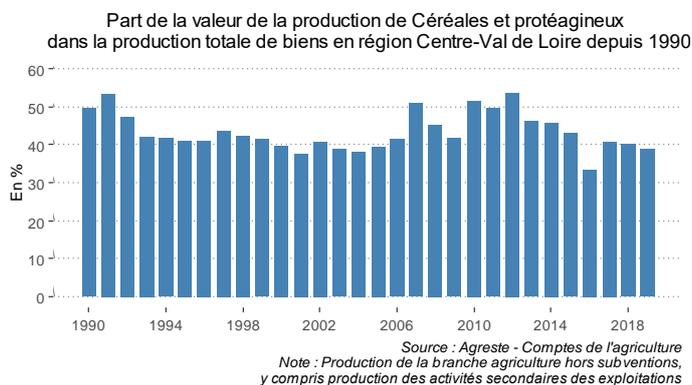
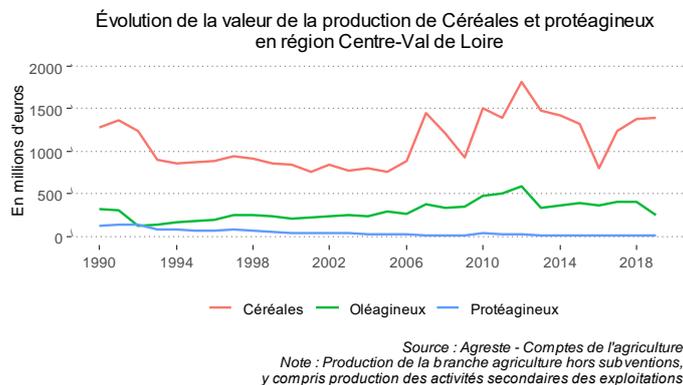
Répartition des surfaces selon le nombre de passages phytosanitaires en Centre-Val de Loire en 2017

Nb de passages phytosanitaires	Blé tendre	Blé dur	Orge	Triticale	Colza	Tournesol	Pois protéagineux	Maïs fourrage	Maïs grain	Féverole	Lin Oléagineux
aucun	0%	0%	0%	2%	0%	4%	0%	1%	3%	1%	0%
1 à 2	11%	3%	6%	49%	1%	55%	6%	74%	42%	23%	3%
3 à 5	45%	48%	70%	47%	20%	40%	51%	24%	51%	58%	42%
6 à 9	36%	41%	22%	2%	62%	1%	38%	0%	4%	16%	55%
10 à 14	7%	7%	2%	0%	17%	0%	5%	0%	0%	2%	0%
15 et +	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

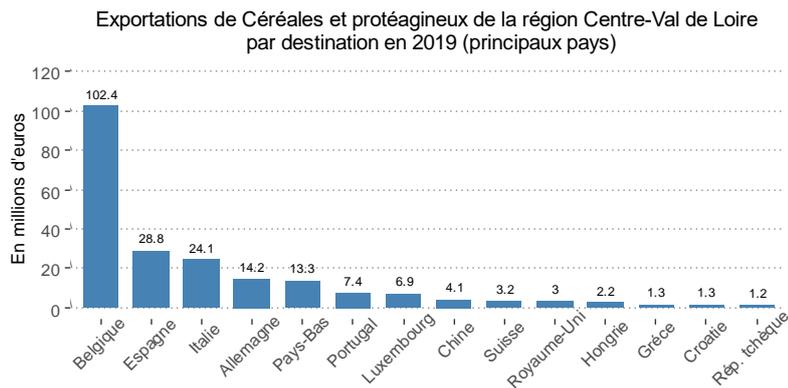
Source : Agreste, Pratiques culturales grandes cultures 2017 en Centre-Val de Loire, hors bio

7 Données économiques

7.1 Les céréales en 2019 : plus d'un tiers de la valeur de la branche agricole régionale



7.2 Un commerce extérieur excédentaire



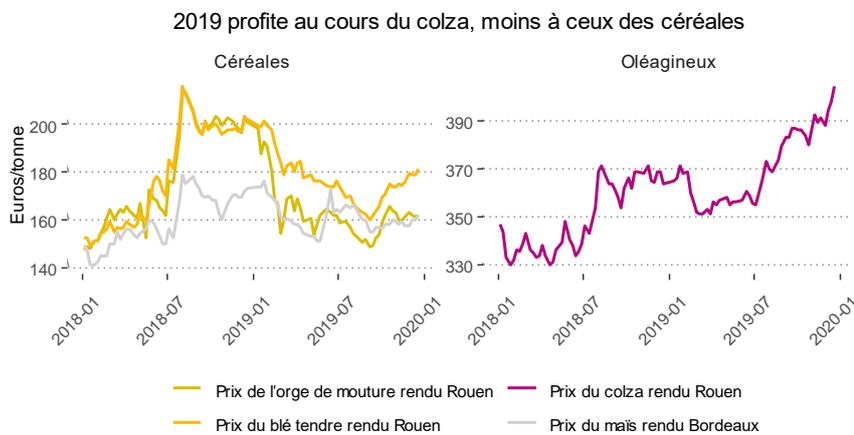
Source : Douanes 2019

Exportations et importations en région Centre-Val de Loire par département en 2019, en millions d'euros

Département	Exportations		Importations	
	Millions d'euros	Tonnes	Millions d'euros	Tonnes
Cher	15,1	69937,9	3,6	3276,6
Eure-et-Loir	39,6	116906,4	1,3	1171,0
Indre	13,5	64375,9	1,9	975,1
Indre-et-Loire	4,7	16415,9	2,7	927,0
Loir-et-Cher	21,4	72521,6	4,7	6321,2
Loiret	122,2	596709,9	3,8	5237,4
Région Centre-Val de Loire	216,6	936867,5	18,0	17908,4

Source : Douanes 2019

7.3 La petite récolte de colza pousse le cours à la hausse



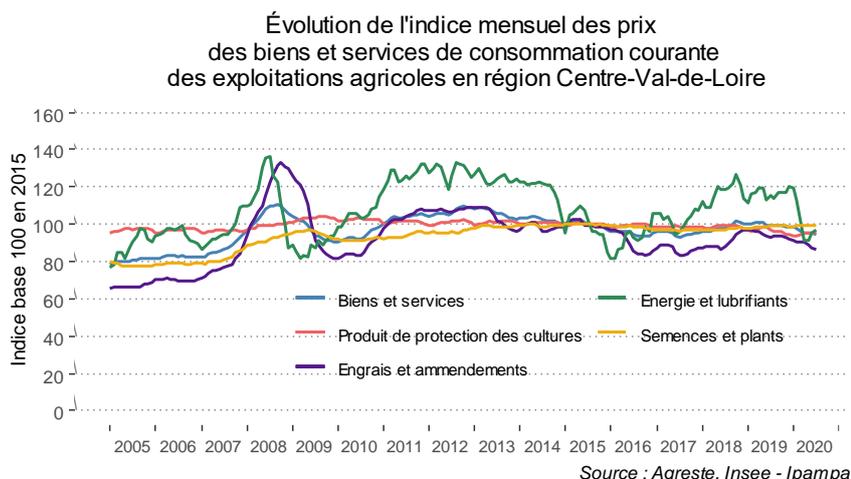
Source : FranceAgriMer

La moyenne du cours du colza rendu Rouen est 370 €/tonne en 2019. Elle progresse de 21 € par rapport à 2018. La tendance est inverse pour les céréales. Les cours du blé tendre rendu Rouen et du maïs rendu Bordeaux peinent à se stabiliser. Leurs moyennes respectives en 2019 de 177 €/tonne et de 161€/tonne s'érodent d'au plus deux euros. Le cours de l'orge de mouture est le plus malmené, ne confirmant pas la très belle embellie de 2018. Il retombe à 163 €/tonne en 2019, après s'être envolé en 2018 à un cours moyen de 178 €/tonne.

La récolte et le changement de campagne dégradent les cours des céréales alors qu'ils accélèrent la hausse de celui du colza. La production mondiale de colza/canola est estimée en baisse de 5% d'une année sur l'autre, avec les petites récoltes de l'UE (- 13 %) et du Canada (- 5 %). Dans le même temps, estimée à 2,2 milliards de tonnes, la production mondiale toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) en 2019/20 croît de 1 % car de plus grosses récoltes de blé et d'orge absorbent le repli de celles de maïs. Depuis 2010, il s'agit de la deuxième plus grosse récolte mondiale de blé, d'un record pour celle d'orge, en hausse de 11 % par rapport à la campagne précédente, et de la troisième meilleure récolte de maïs, pourtant en baisse de 2,5 % d'une année sur l'autre.

La concurrence de la zone Mer noire est forte, en particulier pour le blé tendre et le maïs. Le blé français est compétitif mais pénalisé par le coût du fret pour les exportations vers l'Indonésie ou l'Égypte, réduites de quatre à cinq jours de mer en sortie des ports d'Ukraine, de Roumanie et de Russie. L'orge pâtit d'un faible nombre de transactions, avec notamment des achats chinois en net recul en raison de la peste porcine africaine. Cette épidémie réduit les besoins d'alimentation du cheptel chinois et se répercute sur le cours du maïs. De plus, en octobre, l'euro repart à la hausse face au dollar, pénalisant la compétitivité des origines européennes.

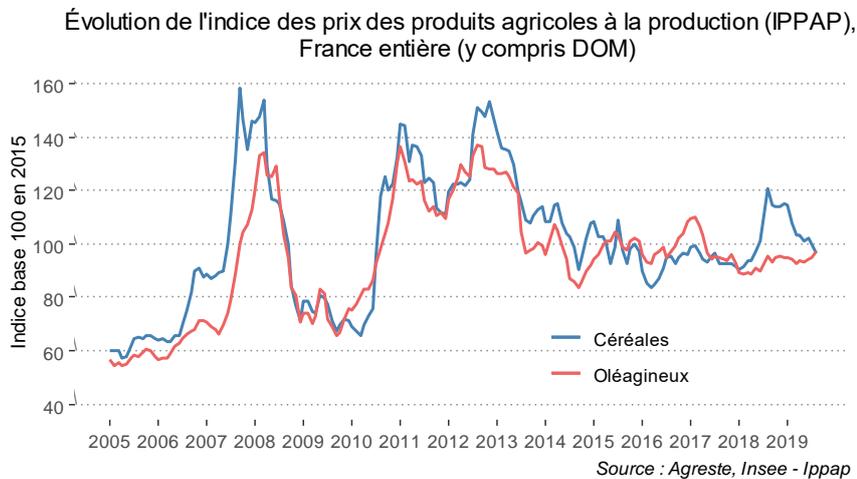
7.4 Les prix des consommations intermédiaires



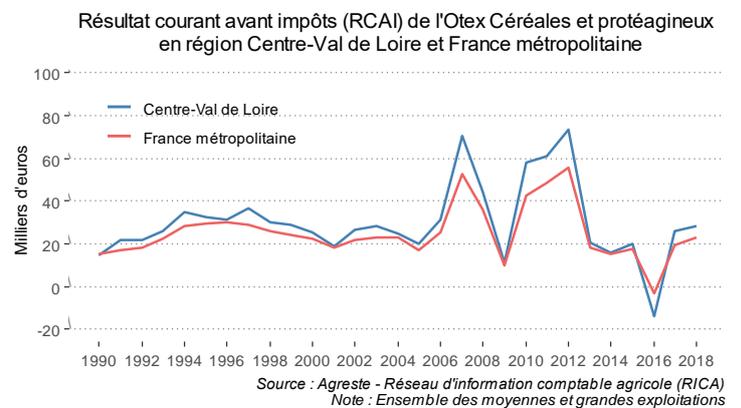
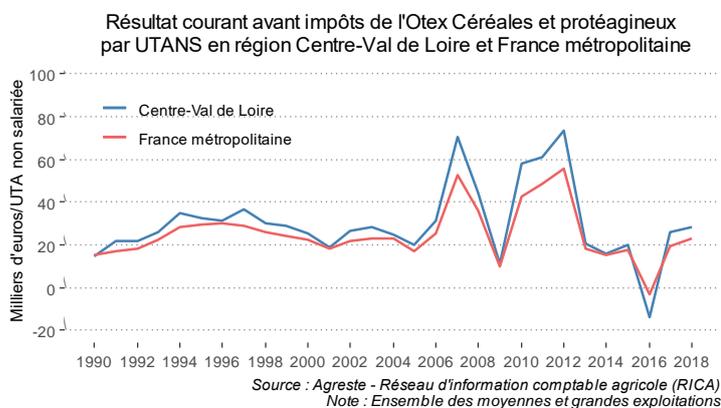
L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) suit l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole. En 2019, la facture globale, des biens et services de consommation courante, achetés par les agriculteurs du Centre-Val de Loire augmente plus faiblement qu'au niveau national. Avant tout région de grande culture, le Centre-Val de Loire bénéficie de la baisse des prix des produits de protection des cultures. Le Centre-Val-de-Loire étant une région céréalière, le poids des produits de protection des cultures est deux fois plus important qu'au niveau national. Les prix de l'énergie, et notamment du fioul, reculent notamment en 2020, dans le sillage du cours du pétrole. À la suite de la crise liée au coronavirus et des mesures de confinement, de nombreuses industries et de nombreux travailleurs sont à l'arrêt. La quantité de pétrole normalement consommée par ces industries ou par ces travailleurs – à travers leurs déplacements – est donc considérablement réduite. Ce phénomène, rapporté à l'échelle mondiale, entraîne une diminution très forte de la demande en pétrole. L'offre, elle, dans le même temps, n'a pas baissé. Elle remonte même puisque l'Arabie saoudite inonde le marché en matière première. Les prix du pétrole ont donc tendance à baisser.

7.5 Un revenu très volatile

En juin 2019, les prix des céréales se redressent (+0,7 % après -2,6 % en mai). Leur hausse sur un an s'atténue encore (+1,0 % après +3,6 % en mai). Les prix du blé tendre diminuent de 1,1 % sur un mois après -3,0 % en mai. L'épisode de canicule de la fin juin fait craindre une récolte limitée en Europe, mais le contexte reste baissier en lien avec de bonnes prévisions de production en Russie et en Ukraine. Après quatre mois de baisse, les prix du maïs rebondissent de 8,8 % en raison d'une diminution annoncée de la surface cultivée aux États-Unis. Les prix des oléagineux s'apprécient de 0,7 % sur un mois après -0,2 % en mai. Ceux du colza augmentent de 0,4 %. La baisse attendue de la production en Europe est en partie compensée par les bonnes conditions de culture en Amérique du Nord (soja américain et canola canadien).



Ainsi, même si une variabilité interannuelle existait, à partir de 2006, le revenu courant avant impôt (RCAI) tutoie les sommets ou s'effondre, et semble de plus en plus lié des aléas du contexte international. En 2016, des séquences de gel au printemps, puis des précipitations diluviennes, une faible luminosité et la sécheresse qui s'en est suivie ont perturbé gravement toutes les productions régionales. Le revenu moyen de la ferme régionale s'effondre en 2016, plaçant le Centre-Val de Loire au dernier rang des régions françaises. Le secteur des céréales est le plus durement affecté, avec trois quarts des exploitations qui sont en déficit.



Compte simplifié des exploitations de l'Otex Céréales et protéagineux
en 2017 (moyenne par exploitation en milliers d'euros)

	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Produit brut	153,2	217,5
Production immobilisée	0,3	4,7
Produits divers	4,5	4,6
Production de l'exercice nette des achats d'animaux	158	226,8
Rabais, remises, ristournes obtenus	1,1	0,2
Charges d'approvisionnement	68,6	34,5
Autres achats et charges externes (n. c. fermages)	41,9	60,4
Valeur ajoutée	48,7	132,1
Remboursement forfaitaire TVA	0	0
Subventions d'exploitation	36	4,6
Indemnités d'assurance	2,7	4,7
Fermages	18	21,6
Impôts et taxes	2,4	3,1
Charges de personnel	3,5	36,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	63,5	79,9
Transferts de charge	0,5	0,3
Dotations aux amortissements	31,3	26,6
Résultat d'exploitation	32,7	53,6
Produits financiers	1,3	0,3
Charges financières	3,2	3,2
Résultat courant avant impôts (RCAI)	30,7	50,8
Charges sociales de l'exploitant	7,2	12,9
RCAI par UTANS	25,9	39,6

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA)

Note : Ensemble des moyennes et grandes exploitations

Après une année 2016 particulièrement difficile, l'année 2017 est marquée par un net redressement du résultat des exploitations agricoles. Le secteur des céréales, le plus durement touché en 2016 avec les trois quarts des exploitations en déficit, progresse davantage que les autres. A 25 900 € en 2017, le RCAI par unité de travail annuel non salarié (UTANS) des céréaliers du Centre Val de Loire se situe au-dessus de la moyenne nationale (19 250 €) et dépasse les niveaux atteints depuis 2013. Hausse de la production et baisse des charges expliquent ces résultats. En effet, les rendements sont satisfaisants en 2017, particulièrement pour le blé tendre, et concourent à une hausse de près de 30 % de la production céréalière en Centre-Val de Loire.

En Centre-Val de Loire, le taux d'endettement à 50 % reste plus élevé que la moyenne nationale mais baisse de 8 points par rapport à 2016. La baisse la plus significative concerne les exploitations en céréales, oléagineux et protéagineux dont le taux passe de 61 % à 48 % en un an.

8 Note méthodologique

Enquêtes Structure des exploitations agricoles - Recensements agricoles

Les recensements agricoles fournissent des résultats détaillés sur la structure des exploitations agricoles. Les plus récents ont eu lieu en 1979, 1988, 2000 et 2010.

Entre les recensements, les données relatives aux structures des exploitations agricoles sont actualisées par les enquêtes Structures. Ces enquêtes, par sondage stratifié, ont été conduites en 2003, 2005, 2007 et 2013.

Ces enquêtes répondent à trois objectifs : connaître la structure des exploitations et mesurer son évolution ; connaître l'évolution des productions agricoles ; suivre la population agricole.

Toutes les exploitations agricoles identifiées lors du dernier recensement agricole peuvent être concernées par l'enquête Structure. Celle-ci est organisée dans chaque région métropolitaine avec un plan de sondage spécifique par département.

L'orientation technico économique des exploitations (Otex) de grandes cultures

OTEF64F OTE particulières		OTEFDD OTE diffusion détaillée		OTEFDA OTE diffusion	
1510	Exploitations spécialisées en céréaliculture (autre que le riz) et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses	1500	Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses	1516	Exploitations spécialisées en grandes cultures
1520	Exploitations spécialisées rizicoles				
1530	Exploitations combinant céréales, riz, plantes oléagineuses et protéagineuses				
1610	Exploitations spécialisées en culture de plantes sarclées	1600	Exploitation spécialisées en autres grandes cultures		
1620	Exploitations combinant céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses et culture de plantes sarclées				
1630	Exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ				
1640	Exploitations spécialisées en culture de tabac				
1650	Exploitations spécialisées en culture de coton				
1660	Exploitations avec combinaison de diverses grandes cultures				

La statistique agricole annuelle

Les données issues de la SAA sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou quantités moyennes et totaux pour les productions animales (viande, œufs, lait, volailles).

Chaque année, les services régionaux d'information statistique et économique établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée et donnant notamment : l'utilisation du territoire départemental ; la répartition des terres arables ; les superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ; les effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ; la production laitière et la production avicole.

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Ces informations peuvent être des résultats d'enquêtes, des évaluations de correspondants et d'experts, des données chiffrées fournies par des organismes techniques professionnels. Les résultats de la SAA sont le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace.

Enquête RICA

Mis en œuvre en France depuis 1968, le RICA est une enquête réalisée dans les Etats membres de l'Union Européenne selon des principes et des règles communes. Les données de base sont recueillies à partir d'une fiche d'enquête comprenant la comptabilité agricole de l'exploitation et d'autres données technico-économiques. Cette enquête, réalisée par sondage, permet d'analyser le fonctionnement micro-économique des exploitations agricoles et de suivre particulièrement l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans ces exploitations. L'enquête couvre l'ensemble des moyennes et grandes exploitations (au sens économique du terme). Le recrutement des exploitations enquêtées se fait au niveau régional dans deux sous-échantillons correspondant à des modes différents de récupération des comptabilités auprès des offices comptables.

Comptes de l'agriculture

Les comptes régionaux macroéconomiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Indice des prix d'achat des moyens de production agricoles

L'IPAMPA est l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole. Il couvre l'ensemble des productions agricoles et suit l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole.

L'IPAMPA général repose sur une enquête réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) auprès des points de vente d'engrais, aliments du bétail, produits phytosanitaires, semences, dépenses vétérinaires et petit matériel. Cette enquête a été entièrement rénovée depuis 2008, avec une nomenclature nouvelle notamment dans les engrais ternaires et les aliments du bétail et des sources nouvelles dans les ouvrages de construction. Cet indice repose également sur les indices des prix de l'industrie et des services (IPIS), les indices des prix à la consommation (IPC) et les index du bâtiment et des travaux publics pour l'énergie, les biens d'équipement et leur entretien, les bâtiments et ouvrages de génie civil. Cet indice de type Laspeyre est rebasé tous les cinq ans et structuré selon dix postes de biens et services de consommations courantes et deux de biens d'investissement. Il est publié mensuellement par l'Insee et Agreste.

Indice des prix des produits agricoles à la production

L'indice mesure l'évolution des prix des produits agricoles à la première mise sur le marché. Il est publié en base et référence 100 en 2015, ses coefficients de pondération provenant des comptes nationaux.

La nature du produit et la configuration du marché commandent le contenu des relevés : inclusion ou non des frais de récolte, de stockage, de transport et de conditionnement, des subventions, des marges, des frais financiers et des modes de paiement. On observe alors le prix entrée abattoir, sortie centre de conditionnement, rendu port d'embarquement.

Certains " prix de campagne " sont calculés une fois par an et maintenus constants pendant toute la période de commercialisation qui suit la récolte.

Les indices de prix des fruits et légumes frais d'une part, et les fleurs coupées d'autre part, sont calculés suivant la technique des paniers variables (leur composition en produits fins varie en fonction du mois de l'année).

Enquête Terres labourables

Cette enquête, effectuée par sondage auprès de 1220 agriculteurs au cours de l'été 2019, recueille des données relatives aux surfaces cultivées et aux rendements de chacune des cultures présentes dans l'exploitation pour la campagne en cours.

Enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs en grandes cultures

Menée en 2017, elle fait suite à celles réalisées en 1986, 1994, 2001, 2006, 2011 et 2014. Elle constitue un outil majeur de description des pratiques des exploitants agricoles. Les résultats sont utilisés en particulier pour apporter un éclairage sur l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Les cultures concernées en 2017 sont le blé tendre, le blé dur, l'orge, le triticale, le maïs (grain et fourrage), le colza, le tournesol, le pois protéagineux, la betterave sucrière, pomme de terre, féverole, et le lin oléagineux.

Les questions posées portent sur les interventions culturales réalisées depuis la fin de la récolte précédente jusqu'à la fin de la récolte de la culture enquêtée : travaux du sol, apports de fumure organique et minérale, traitements phytosanitaires.

L'enquête vise à reconstituer l'itinéraire technique : précédents culturaux, interculture, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures (produits phytosanitaires utilisés, doses, cibles, dates, quantité de bouillie, part de la surface traitée, ...), irrigation, rendement, raisonnements des interventions, respect de cahiers des charges.

Douanes : les chiffres du commerce extérieur

Les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies par l'exploitation des informations contenues dans les documents douaniers. La ventilation par département (puis par agrégation, par région) est effectuée selon les principes suivants :

à l'exportation : c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.

à l'importation : c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

Pour ce dossier, il s'agit des marchandises du code CPF4 01.11 « céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux ».

9 Pour en savoir plus

Publications régionales : La conjoncture mensuelle [grandes cultures](#)
Conjoncture générale agricole [bimestrielle](#)
Les [bilans annuels](#) de l'agriculture
Les [pratiques culturelles](#) en grandes cultures
Les enquêtes [terres labourables](#)
Les [dossiers filières](#)
Les [comptes et les revenus](#) de l'agriculture
Les [indices des prix](#) des produits agricoles et moyens de production
Les [mémento](#) de la statistique agricole
La [statistique agricole annuelle](#)

Sites internet :

www.draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr
www.franceagrimer.fr
www.agencebio.org

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.le-prix-des-terres.fr
stats.agriculture.gouv.fr



DOSSIERS THEMATIQUES DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE

Les dossiers thématiques de la DRAAF Centre-Val de Loire ont pour objectif de rassembler dans un même document l'ensemble des données mobilisables sur un thème particulier. Ils font appel à différentes sources tant internes au ministère de l'agriculture qu'externes. Egalement, ils auront pour vocation de présenter à terme les politiques publiques du domaine traité. Les dossiers sont régulièrement actualisés en fonction de la publication des données.



Pour en savoir plus :

Site Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Site DRAAF Centre : <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny - 131, rue du faubourg Bannier

45042 Orléans Cédex 1

Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69

Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Photos : Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr